



Cahier Spécial des Charges GIN23009-10017

Marché de services relatif à la mise en œuvre des actions issues des demandes d'accompagnement des acteurs territoriaux

Procédure Ouverte (PO)

Code Impala : GIN23009

Table des matières

1	Généralités.....	5
1.1	Dérogations aux règles générales d'exécution	5
1.2	Pouvoir adjudicateur	5
1.3	Cadre institutionnel d'Enabel.....	5
1.4	Règles régissant le marché.....	6
1.5	Définitions	6
1.6	Confidentialité.....	7
1.7	Obligations déontologiques	7
1.8	Gestion des plaintes et tribunaux compétents	8
2	Objet et portée du marché.....	9
2.1	Nature du marché	9
2.2	Objet du marché	9
2.3	Lot(s)	9
2.4	Postes.....	9
2.5	Durée du marché	9
2.6	Variantes	10
2.7	Options.....	10
2.8	Quantités.....	10
3	Procédure de passation.....	10
3.1	Mode de passation.....	10
3.2	Publication	10
3.2.1	Publication officielle	10
3.2.2	Publication complémentaire	10
3.3	Information	10
3.4	Offre 11	
3.4.1	Données à mentionner dans l'offre.....	11
3.4.2	Délai d'engagement.....	11
3.4.3	Determination des prix.....	11
3.4.4	Eléments inclus dans le prix.....	11
3.4.5	Clause d'exonération des taxes	12
3.4.6	Introduction des offres	13
3.4.7	Modification ou retrait d'une offre déjà introduite	14
3.4.8	Dépôt des offres	14
3.4.9	Sélection des soumissionnaires	14
3.4.10	Evaluation des offres	15

3.4.11 Conclusion du contrat.....	15
4 Dispositions contractuelles particulières.....	17
4.1 Utilisation des moyens électroniques (art. 10)	17
4.2 Fonctionnaire dirigeant (art. 11).....	17
4.3 Sous-traitants (art. 12 à 15)	17
4.4 Confidentialité (art. 18).....	18
4.5 Droits intellectuels (art. 19 à 23).....	18
4.6 Cautionnement (art.25 à 33).....	18
4.7 Documents du marché (art. 34-36).....	20
4.8 Modifications du marché (art. 37 à 38/19).....	20
4.8.1 Remplacement de l'adjudicataire (art. 38/3, °1)	20
4.8.2 Révision des prix (art. 38/7).....	21
4.8.3 Circonstances imprévisibles (art. 38/11)	21
4.8.4 Conditions d'introduction (art. 38/14)	21
4.9 Réception technique (art. 41, 3°)	22
4.10 Modalités d'exécution (art. 145 es)	22
4.10.1 Conflit d'intérêts (art. 145)	22
4.10.2 Délais d'exécution (art. 147).....	22
4.10.3 Lieu où les services doivent être exécutés et formalités (art. 149).....	22
4.10.4 Egalité des genres	22
4.11 Responsabilité du prestataire de services (art. 152-153)	22
4.12 Moyens d'action du Pouvoir Adjudicateur (art. 44-51 et 154-155)	22
4.12.1 Défaut d'exécution (art. 44)	23
4.12.2 Pénalités (art.45)	23
4.12.3 Amendes pour retard (art. 46 et 154)	23
4.12.4 Mesures d'office (art. 47 et 155)	23
4.13 Fin du marché.....	24
4.13.1 Réception des services exécutés (art. 64-65 et 156)	24
4.13.2 Frais de réception	24
4.13.3 Facturation et paiement des services (art. 66 à 72 -160).....	24
4.14 Litiges (art. 73)	25
5 Termes de référence.....	26
5.1 Contexte	26
5.1.1 Contexte général	26
5.1.2 Contexte spécifique	26
5.1.3 Contexte lié à la problématique de la gouvernance territoriale	26

5.1.4	Contexte lié au déploiement du mécanisme de mobilisation du dispositif FRIT de réponse aux demandes d'accompagnement des partenaires.....	27
5.2	Objectifs	27
5.3	Méthodologie et principales activités à mettre en œuvre	28
5.4	Livrables attendus	32
5.5	Durée de l'expertise	34
5.6	Profil de l'expertise à mobiliser.....	44
5.7	Offre technique	46
5.8	Suivi-évaluation.....	48
5.9	Eléments supplémentaire inclus dans les prix autres que ceux repris au paragraphe 3.4.4 :	49
5.10	Modalité de paiement (Jalon)	49
5.11	Critères de sélection.....	51
6	Formulaires	53
6.1	Fiche d'identification.....	53
6.1.1	Personne physique	53
6.1.2	Entité de droit privé/public ayant une forme juridique	54
6.1.3	Entité de droit public.....	55
6.1.4	Coordonnées bancaires pour les paiements	56
6.2	Sous-traitants	57
6.3	Formulaire d'offre - Prix.....	58
6.4	Offre financière	59
6.5	Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion	62
6.6	Déclaration intégrité soumissionnaires	Erreur ! Signet non défini.
6.7	Dossier de sélection – capacité économique.....	64
6.8	Dossier de sélection – aptitude technique.....	65
6.9	Grille d'évaluation technique	68
6.10	Capacité économique et financière	74
6.11	Experts principaux.....	75
6.12	Références du soumissionnaire	77
6.13	Conformité critères de sélection technique	78
6.14	Cautionnement (ne doit pas être joint à l'offre – A faire compléter uniquement en cas d'attribution).....	79
6.15	Clause GDPR (en cas de prestataire de service qui va traiter des données personnelles) cette clause sera complétée en cas d'attribution	80
6.16	Documents à remettre.....	81
7	Instruction générale pour l'introduction des offres	82

1 Généralités

1.1 Dérogations aux règles générales d'exécution

La section 4. « Dispositions contractuelles particulières » du présent cahier spécial des charges (CSC) contient les clauses administratives et contractuelles particulières applicables au présent marché public par dérogation à l'AR du 14.01.2013 ou qui complètent ou précisent celui-ci.

Dans le présent CSC, il est dérogé à l'article 26 des Règles Générales d'Exécution - RGE (AR du 14.01.2013).

1.2 Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur du présent marché public est Enabel, Agence belge de développement, société anonyme de droit public à finalité sociale, ayant son siège social à 147, rue Haute, 1000 Bruxelles (numéro d'entreprise 0264.814.354, RPM Bruxelles). Enabel se voit confier l'exclusivité de l'exécution, tant en Belgique qu'à l'étranger, des tâches de service public en matière de coopération bilatérale directe avec des pays partenaires. En outre, elle peut exécuter d'autres missions de coopération à la demande d'organismes d'intérêt public et développer des actions propres qui contribuent à ses objectifs.

Pour ce marché, Enabel est valablement représentée par **M. Saïd KARMAOUI, Directeur Pays d'Enabel en Guinée**.

1.3 Cadre institutionnel d'Enabel

Le cadre de référence général dans lequel travaille Enabel est :

- la loi belge du 19 mars 2013 relative à la Coopération au Développement ;
- la Loi belge du 21 décembre 1998 portant création de la « Coopération Technique Belge » sous la forme d'une société de droit public ;
- la Loi du 23 novembre 2017 portant modification du nom de la Coopération technique belge et définition des missions et du fonctionnement d'Enabel, Agence belge de Développement, publiée au Moniteur belge du 11 décembre 2017.

Les développements suivants constituent eux aussi un fil rouge dans le travail d'Enabel : citons, à titre de principaux exemples :

- sur le plan de la coopération internationale : les Objectifs de Développement Durables des Nations unies, la Déclaration de Paris sur l'harmonisation et l'alignement de l'aide ;
- sur le plan de la lutte contre la corruption : la loi du 8 mai 2007 portant assentiment à la Convention des Nations unies contre la corruption, faite à New York le 31 octobre 2003, ainsi que la loi du 10 février 1999 relative à la répression de la corruption transposant la Convention relative à la lutte contre la corruption de fonctionnaires étrangers dans des transactions commerciales internationales ;
- sur le plan du respect des droits humains : la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations unies (1948) ainsi que les 8 conventions de base de l'Organisation Internationale du Travail consacrant en particulier le droit à la liberté syndicale (C. n° 87), le droit d'organisation et de négociation collective (C. n° 98), l'interdiction du travail forcé (C. n° 29 et 105), l'interdiction de toute discrimination en matière de travail et de rémunération (C. n° 100 et 111), l'âge minimum fixé pour le travail des enfants (C. n° 138), l'interdiction des pires formes de ce travail (C. n° 182) ;

- Sur le plan du respect de l'environnement : La Convention-cadre sur les changements climatiques de Paris, le douze décembre deux mille quinze ;
- le premier contrat de gestion entre Enabel et l'Etat fédéral belge (approuvé par AR du 17.12.2017, MB 22.12.2017) qui arrête les règles et les conditions spéciales relatives à l'exercice des tâches de service public par Enabel pour le compte de l'Etat belge.

1.4 Règles régiissant le marché

Sont e.a. d'application au présent marché public :

- La Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;
- La Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;
- L'A.R. du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;
- L'A.R. du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;
- Les Circulaires du Premier Ministre en matière de marchés publics.

Toute la réglementation belge sur les marchés publics peut être consultée sur www.publicprocurement.be

1.5 Définitions

Dans le cadre de ce marché, il faut comprendre par :

Le soumissionnaire : un opérateur économique qui présente une offre ;

L'adjudicataire / le prestataire de services : le soumissionnaire à qui le marché est attribué ;

Le pouvoir adjudicateur ou l'adjudicateur : Enabel ;

L'offre : l'engagement du soumissionnaire d'exécuter le marché aux conditions qu'il présente ;

Jours : A défaut d'indication dans le cahier spécial des charges et réglementation applicable, tous les jours s'entendent comme des jours calendrier ;

Documents du marché : Cahier spécial des charges, y inclus les annexes et les documents auxquels ils se réfèrent ;

Termes de Références /Spécification technique : une spécification qui figure dans un document définissant les caractéristiques requises d'un produit ou d'un service, tels que les niveaux de qualité, les niveaux de la performance environnementale et climatique, la conception pour tous les besoins, y compris l'accessibilité pour les personnes handicapées, et l'évaluation de la conformité, la propriété d'emploi, l'utilisation du produit, la sécurité ou les dimensions, y compris les prescriptions applicables au produit en ce qui concerne le nom sous lequel il est vendu, la terminologie, les symboles, les essais et méthodes d'essais, l'emballage, le marquage et l'étiquetage, les instructions d'utilisation, les processus et méthodes de production à tout stade du cycle de vie de la fourniture ou du service, ainsi que les procédures d'évaluation de la conformité;

Variante : un mode alternatif de conception ou d'exécution qui est introduit soit à la demande du pouvoir adjudicateur, soit à l'initiative du soumissionnaire ;

Option : un élément accessoire et non strictement nécessaire à l'exécution du marché, qui est introduit soit à la demande du pouvoir adjudicateur, soit à l'initiative du soumissionnaire ;

Inventaire : le document du marché qui fractionne les prestations en postes différents et précise pour chacun d'eux la quantité ou le mode de détermination du prix ;

Les règles générales d'exécution (RGE) : les règles se trouvant dans l'AR du 14.01.2013, établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;

Le cahier spécial des charges (CSC) : le présent document ainsi que toutes ses annexes et documents auxquels il fait référence ;

La pratique de corruption : toute proposition de donner ou consentir à offrir à quiconque un paiement illicite, un présent, une gratification ou une commission à titre d'incitation ou de récompense pour qu'il accomplit ou s'abstienne d'accomplir des actes ayant trait à l'attribution du marché ou à l'exécution du marché conclu avec le pouvoir adjudicateur ;

Le litige : l'action en justice.

1.6 Confidentialité

Le soumissionnaire ou l'adjudicataire et Enabel sont tenus au secret à l'égard des tiers concernant toutes les informations confidentielles obtenues dans le cadre du présent marché et ne transmettront celles-ci à des tiers qu'après accord écrit et préalable de l'autre partie. Ils ne diffuseront ces informations confidentielles que parmi les préposés concernés par la mission. Ils garantissent que ces préposés seront dûment informés de leurs obligations de confidentialité et qu'ils les respecteront.

DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ D'ENABEL : Enabel est sensible à la protection de votre vie privée. Nous nous engageons à protéger et à traiter vos données à caractère personnel avec soin, transparence et dans le strict respect de la législation en matière de protection de la vie privée.

Voir aussi : <https://www.enabel.be/fr/content/declaration-de-confidentialite-denabel>

1.7 Obligations déontologiques

Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques peut aboutir à l'exclusion du candidat, du soumissionnaire ou de l'adjudicataire à d'autres marchés publics pour Enabel.

Pendant la durée du marché, l'adjudicataire et son personnel respectent les droits de l'homme et s'engagent à ne pas heurter les usages politiques, culturels et religieux du pays bénéficiaire.

Toute tentative d'un candidat ou d'un soumissionnaire visant à se procurer des informations confidentielles, à procéder à des ententes illicites avec des concurrents ou à influencer le comité d'évaluation ou le pouvoir adjudicateur au cours de la procédure d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres et des candidatures entraîne le rejet de sa candidature ou de son offre.

De plus, afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit à l'adjudicataire d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux préposés du pouvoir adjudicateur concernés directement ou indirectement par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.

Toute offre sera rejetée ou tout contrat (marché public) annulé dès lors qu'il sera avéré que l'attribution du contrat ou son exécution aura donné lieu au versement de « frais commerciaux extraordinaires ». Les frais commerciaux extraordinaires concernent toute commission non mentionnée au marché principal ou qui ne résulte pas d'un contrat en bonne et due forme faisant référence à ce marché, toute commission qui ne rétribue aucun service légitime effectif, toute commission versée dans un paradis fiscal, toute commission versée à un bénéficiaire non clairement identifié ou à une société qui a toutes les apparences d'une société de façade.

Les plaintes liées à des questions d'intégrité (fraude, corruption...) doivent être adressées au bureau d'intégrité via l'adresse <https://www.enabelintegrity.be> .

1.8 Gestion des plaintes et tribunaux compétents

Le marché doit être exécuté et interprété conformément au droit belge.

Les parties s'engagent à remplir de bonne foi leurs engagements en vue d'assurer la bonne fin du marché.

En cas de litige ou de divergence d'opinion entre le pouvoir adjudicateur et l'adjudicataire, les parties se concerteront pour trouver une solution. L'adjudicataire peut s'adresser à l'adresse email complaints@enabel.be cfr. <https://www.enabel.be/fr/content/gestion-des-plaintes> .

À défaut d'accord, les tribunaux de Bruxelles sont seuls compétents pour trouver une solution (voir point 4.14 Litiges).

2 Objet et portée du marché

2.1 Nature du marché

Le présent marché est un marché de prestations de services.

2.2 Objet du marché

Ce marché de services consiste en la sélection d'un prestataire en vue de la « **mise en œuvre des actions issues des demandes d'accompagnement des acteurs territoriaux** », conformément aux conditions du présent CSC.

2.3 Lot(s)

Le marché est un lot unique formant un tout indivisible. Une offre pour une partie du lot est irrecevable.

Le marché est divisé en cinq (5) lots distincts formant chacun un tout indivisible. Le soumissionnaire peut introduire une offre pour un ou plus d'un lot. Une offre pour une partie d'un lot est irrecevable.

La description de chaque lot est reprise dans la **partie 5** du présent CSC.

Les lots de ce marché se présentent comme suit :

- ❖ Le lot 1 : Mettre en place l'Annuaire pour les données statistiques des VBG, en faveur de l'Observatoire National de Protection Sociale et de Violences Basées sur le Genre (ONPS-VBG)
- ❖ Le lot 2: Améliorer la capacité de mobilisation des ressources internes de la commune de Mamou à travers la digitalisation du recensement et du recouvrement des taxes de stationnement des taxis-motos et de location des stands dans 3 marchés
- ❖ Lot 3 : Contribuer à la valorisation Durable des Déchets Agricoles : Installation de Biodigesteurs à Koliadi, Bonko et Soumbalako.
- ❖ Lot 4 : Accompagner la mise en place d'un Centre d'Insertion et d'Apprentissage des Personnes en situation de Handicap (CIPAH) « Centre handicubateur » à Conakry
- ❖ Lot 5 : Accompagnement des bénéficiaires du Centre d'Insertion et d'Apprentissage des Personnes en situation de Handicap (CIPAH) « Centre handicubateur »

Le pouvoir adjudicateur limite à un le nombre de lots qui peut être attribué à un seul soumissionnaire à l'exception des lots 4 et 5.

Toutefois, Enabel se réserve le droit d'attribuer plus d'un lot à un même soumissionnaire dans le cas où le nombre d'offres sélectionnées et régulières reçues ne permettent pas d'attribuer tous les lots du marché.

2.4 Postes

Pas applicable.

2.5 Durée du marché

Pour chacun des lots le marché débute à la notification de l'attribution et à une durée d'exécution de :

- ✓ Lot 1 : 330 jours calendaires
- ✓ Lot 2 : 570 jours calendaires
- ✓ Lot 3 : 690 jours calendaires
- ✓ Lot 4 : 150 jours calendaires

- ✓ Lot 5 : 240 jours calendaires

2.6 Variantes

Non applicable.

2.7 Options

Non applicable.

2.8 Quantités

Voir termes de référence du présent cahier spécial des charges (partie 5).

3 Procédure de passation

3.1 Mode de passation

Le présent marché est attribué, en application de l'article 36 de la loi du 17 juin 2016, via une procédure ouverte.

3.2 Publication

3.2.1 Publication officielle

Le présent marché fait l'objet d'une publication officielle au Bulletin des Adjudications (BDA) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE).

3.2.2 Publication complémentaire

Le présent CSC est publié sur le site Web de Enabel (www.enabel.be/fr/marches-publics) et sur le site de l'OCDE.

Le présent marché fait également l'objet d'une publication sur le site du Journal des Appels d'Offres (JAO) de la Guinée.

3.3 Information

L'attribution de ce marché est coordonnée par M. Koly BEAVOGUI, Expert en Contractualisation et Administration. Aussi longtemps que court la procédure, tous les contacts entre le pouvoir adjudicateur et les soumissionnaires (éventuels) concernant le présent marché se font exclusivement via cette personne et il est interdit aux soumissionnaires (éventuels) d'entrer en contact avec le pouvoir adjudicateur d'une autre manière au sujet du présent marché, sauf disposition contraire dans le présent CSC.

Une réunion d'information sera organisée le **30/05/2025** à partir de 14h30 sur la plateforme Microsoft Teams avec le lien suivant : [REUNION D'INFORMATION GIN23009-10017](#)

Jusqu'au **05 juin 2025** inclus, les candidats-soumissionnaires peuvent poser des questions concernant le CSC et le marché. Les questions seront posées par écrit à **M. Koly BEAVOGUI**, à l'adresse koly.beavogui@enabel.be et copie à adama.dianda@enabel.be et il y sera répondu au fur et à mesure de leur réception. L'aperçu complet des questions posées sera disponible, sur demande, à partir du **06 juin 2025** à l'adresse ci-dessus.

Jusqu'à la notification de la décision d'attribution, il ne sera donné aucune information sur l'évolution de la procédure.

Les documents de marchés seront accessibles gratuitement à l'adresse internet suivante :

- www.enabel.be/fr/marches-publics

Le soumissionnaire est censé introduire son offre en ayant pris connaissance et en tenant compte des rectifications éventuelles concernant l'avis de marché ou le CSC qui sont publiées au Bulletin des Adjudications. Il lui est vivement conseillé de se renseigner sur les éventuelles modifications ou informations complémentaires.

Conformément à l'article 81 de l'A.R. du 18 avril 2017, le soumissionnaire est tenu de dénoncer immédiatement toute lacune, erreur ou omission dans les documents du marché qui rende impossible l'établissement de son prix ou la comparaison des offres, au plus tard dans un délai de 10 jours avant la date limite de réception des offres.

3.4 Offre

3.4.1 Données à mentionner dans l'offre

L'attention des soumissionnaires est attirée sur les principes généraux édictés au titre 1 de la loi du 17 juin 2016 et qui sont applicables à la présente procédure de passation.

Le soumissionnaire est tenu d'utiliser le formulaire d'offre joint en annexe. A défaut d'utiliser ce formulaire, il supporte l'entièvre responsabilité de la parfaite concordance entre les documents qu'il a utilisés et le formulaire.

L'offre et les annexes jointes au formulaire d'offre sont rédigées en français.

Par le dépôt de son offre, le soumissionnaire renonce automatiquement à ses conditions générales ou particulières de vente, même si celles-ci sont mentionnées dans l'une ou l'autre annexe à son offre.

Le soumissionnaire indique clairement dans son offre quelle information est confidentielle et/ou se rapporte à des secrets techniques ou commerciaux et ne peut donc pas être divulguée par le pouvoir adjudicateur.

3.4.2 Délai d'engagement

Les soumissionnaires restent liés par leur offre pendant un délai de 120 jours calendrier, à compter de la date limite de réception.

En cas de dépassement du délai visé ci-dessus, l'engagement du soumissionnaire pourra être confirmé lors des négociations.

3.4.3 Détermination des prix

Tous les prix mentionnés dans le formulaire d'offre doivent être obligatoirement libellés en EURO.

Le présent marché est un marché à bordereaux de prix, ce qui signifie que seul le prix unitaire est forfaitaire. Le prix à payer sera obtenu en appliquant les prix unitaires mentionné dans l'inventaire aux personne/jour réellement exécutées.

En application de l'article 37 de l'arrêté royal du 18 avril 2017, le pouvoir adjudicateur peut effectuer toutes les vérifications sur pièces comptables et tous contrôles sur place de l'exactitude des indications fournis dans le cadre de la vérification des prix.

3.4.4 Eléments inclus dans le prix

Le prestataire de services est censé avoir inclus dans ses prix tant unitaires que globaux tous les frais et impositions généralement quelconques grevant les services, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée.

Sont notamment inclus dans les prix :

- la gestion administrative et le secrétariat ;
- les honoraires et perdiem, communication et frais de visa ;
- le déplacement, le transport et l'assurance (voir NB ci-dessous) ;
- le service pour lequel la quantité homme-jour est budgétisée ;
- la documentation relative aux services ;
- la livraison de documents ou de pièces liés à l'exécution des prestations ;
- la formation nécessaire à l'usage ;

- le cas échéant, les mesures imposées par la législation en matière de sécurité et de santé des travailleurs lors de l'exécution de leur travail ;
- tous les frais, coût de personnel et de matériel nécessaire pour l'exécution de la prestation ;

Mais également les frais de communication (internet compris), tous les coûts et frais de personnel ou de matériel nécessaires à l'exécution du présent marché, la rémunération à titre de droit d'auteur, l'achat ou la location auprès de tiers de services nécessaires à l'exécution du marché.

Remarque importante : La législation fiscale guinéenne est d'application. Il sera retenu à la source 15% sur les revenus non-salariaux (Art 198 du code général des impôts) si le prestataire ne possède pas de NIF en Guinée (=contractant sans domicile fiscal en Guinée).

Le montant prélevé le cas échéant sera reversé au fisc guinéen par Enabel. Prière donc de tenir compte de cette retenue lors de l'établissement de l'offre financière.

Cependant si le soumissionnaire a son siège fiscal dans un pays qui a conclu un accord de non double imposition avec la Guinée (actuellement la France, le Maroc et la Tunisie), cette retenue ne sera pas appliquée.

N.B :

- **Les frais d'ateliers d'échanges et de restitution (location de salles, restauration pour les participants, etc.) seront pris en charge par Enabel et ne doivent donc pas être intégrés dans le prix.**
- **Le cas échéant, les billets d'avion pour les voyages internationaux, en classe économique, préalablement autorisés par Enabel sur la base d'une réservation, seront remboursés sur présentation et acceptation de la facture plus le billet de voyage, ils ne doivent pas être inclus dans le prix.**

3.4.5 Clause d'exonération des taxes

Dans le cadre du présent marché public, le soumissionnaire est informé, que les biens, services et travaux liés à ce marché peuvent bénéficier d'une exonération d'impôts, taxes et charges imposées par la législation fiscale guinéenne conformément aux dispositions de la Convention Spécifique entre la République de Guinée et le Royaume de Belgique.

1. Applicabilité de l'exonération : Les soumissionnaires sont tenus de respecter les conditions nécessaires pour bénéficier de l'exonération de taxes applicables dans le cadre de ce marché. Cette exonération concerne, sans s'y limiter, les droits de douane, la TVA et autres taxes assimilées, conformément aux législations et accords en vigueur.

2. Procédures administratives : Les soumissionnaires doivent se conformer aux démarches administratives exigées par les autorités fiscales compétentes pour bénéficier de cette exonération.

Dans le cadre spécifique de la TVA sur les activités financées par des marchés publics extérieurs, l'État prend en charge la TVA, qui est réglée par Enabel sous forme de Chèque de Trésor Série Spéciale (CTSS). À cet effet, il est demandé aux soumissionnaires de fournir tous les documents requis pour attester leur éligibilité, notamment :

- ✓ **Quitus fiscal :** Attestation prouvant que les obligations fiscales du fournisseur sont en règle.
- ✓ **Numéro d'Identification Fiscale (NIF) :** L'identifiant TVA du fournisseur.

De plus, la facture de l'adjudicataire doit impérativement contenir les informations suivantes :

- ✓ **Identification du fournisseur** : Nom, adresse complète, et numéro d'identification fiscale (NIF).
- ✓ **Identification de l'adjudicateur** : Informations précises du client (l'entité bénéficiaire de l'exonération) et coordonnées complètes.
- ✓ **Numéro de facture et date** : Chaque facture doit avoir un numéro unique et être datée au jour de l'émission.
- ✓ **Description des biens ou services** : Détail clair de chaque produit ou service fourni avec quantités, unités et tarifs unitaires.
- ✓ **Montant total hors taxes (HT)** : Montant total avant application de toute taxe.
- ✓ **Montant de la TVA** : Mention indiquant que la TVA est couverte par le mécanisme de CTSS.

Ces éléments garantissent la conformité et facilitent le remboursement de la TVA via le mécanisme de **Chèque de Trésor Série Spéciale (CTSS)**, en accord avec les exigences de l'administration fiscale guinéenne.

Chaque mois, Enabel soumettra une demande de remboursement de la TVA auprès du Ministère du Plan et de la Coopération Internationale, qui, après analyse, la transmettra au Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique pour l'émission des CTSS pour le paiement de la TVA. Une fois les documents reçus, l'administration fiscale transmettra le bulletin de liquidation (BL) à la Direction Générale du Trésor, puis les factures et CTSS seront renvoyés à Enabel après traitement des dossiers.

Responsabilité du soumissionnaire : Il incombe aux soumissionnaires de s'assurer qu'ils comprennent les implications de cette exonération et de prévoir dans leurs offres les documents et informations nécessaires pour obtenir ces allègements fiscaux.

3.4.6 Introduction des offres

Le soumissionnaire ne peut remettre qu'une seule offre par marché, le soumissionnaire introduit son offre de la manière suivante :

- a) Un exemplaire original de **l'offre technique et administrative** sera introduit sur papier ainsi qu'une copie conforme de l'original sur clé USB exploitable. En plus, le soumissionnaire joindra à l'offre 2 copies sur papier. Elle est introduite sous pli définitivement scellé, portant la mention :

Nom du soumissionnaire :

Offre technique, original et copies GIN23009-10017

Date limite de dépôt : au plus tard le 19 juin 2025 à 16hoo

AUCUNE INFORMATION DE L'OFFRE FINANCIERE NE DOIT SE TROUVER DANS L'OFFRE TECHNIQUE.

- b) Un exemplaire original de l'offre financière sera introduit sur papier ainsi qu'une copie conforme de l'original sur clé USB exploitable. En plus, le soumissionnaire joindra à l'offre 2 copies sur papier. Ceci sera mis dans une enveloppe fermée bien distincte avec inscription :

Nom du Soumissionnaire :

Offre financière, original et copies GIN23009-10017

Date limite de dépôt : au plus tard le 19 juin 2025 à 16hoo

- c) L'ensemble de l'offre technique et de l'offre financière sera glissé dans une enveloppe fermée et adressée à :

M. Adama DIANDA

**Cellule Contractualisation sise à Immeuble Koubia, 3^{ème} Etage Appartement 301,
à Camayenne, Commune de Dixinn Conakry, Guinée.**

Inscription supplémentaire à mettre sur l'enveloppe :

NOM DE LA FIRME :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE :

REFERENCE DU MARCHE : GIN23009-10017

DATE LIMITÉE DE DÉPÔT : au plus tard le 19 juin 2025 à 16hoo.

Remarques importantes :

La clé de l'offre technique et administrative ne peut pas contenir l'offre financière. Il faut donc deux clés USB distinctes. **Une** pour l'offre Technique – administrative et **Une** pour l'offre financière.

Les soumissionnaires doivent respecter l'adresse de dépôt reprise ci-haut. Des offres qui ne sont pas déposées à l'adresse indiquée risquent de ne pas être évaluées c'est une responsabilité du soumissionnaire de se rassurer que son service courrier dépose bien les offres à l'adresse indiquée et pendant les heures prévues donc prière de ne pas déposer les offres à notre ambassade non plus.

Elle peut être introduite :

- a) Par la poste (envoie normal ou recommandé)

Dans ce cas, le pli scellé est glissé dans une seconde enveloppe fermée adressée à :

M. Adama DIANDA, Cellule Contractualisation sise Immeuble Koubia, 3ème Etage Appartement 301, à Camayenne, Commune de Dixinn Conakry, Guinée.

- b) Par remise contre accusé de réception. Le service est accessible au public, tous les jours ouvrables de 9h à 16h. (Voir l'adresse mentionnée au point a°) ci-dessus).

Toute offre doit parvenir avant la date et l'heure ultime de dépôt. Les offres parvenues tardivement ne sont pas acceptées.

Une offre reçue tardivement est acceptée pour autant que le pouvoir adjudicateur n'ait pas encore conclu le marché et que l'offre ait été envoyé par courrier recommandé, au plus tard le quatrième jour précédent la date de l'ouverture des Offres (Articles 57 et 87 de l'AR passation).

3.4.7 Modification ou retrait d'une offre déjà introduite

Lorsqu'un soumissionnaire souhaite modifier ou retirer une offre déjà envoyée ou introduite, ceci doit se dérouler conformément aux dispositions des articles 43 et 85 de l'arrêté royal du 18 avril 2017.

L'objet et la portée des modifications doivent être indiqués avec précision.

Le retrait doit être pur et simple.

Afin de modifier ou de retirer une offre déjà envoyée ou introduite, une déclaration écrite est exigée, correctement signée par le soumissionnaire ou par son mandataire.

Le retrait ou la modification peuvent également être communiqué via un moyen électronique, pour autant qu'il soit confirmé par lettre recommandée déposée à la poste ou contre accusé de réception au plus tard le jour avant la date limite de réception des offres.

3.4.8 Dépôt des offres

Les offres doivent être en possession du pouvoir adjudicateur **avant le 19 juin 2025 à 16hoo.** L'ouverture des offres se fera à huis-clos.

3.4.9 Sélection des soumissionnaires

3.4.9.1 Motifs d'exclusion

Les motifs d'exclusion obligatoires et facultatifs sont renseignés en annexe du présent cahier spécial des charges.

Par le dépôt de son offre, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion figurant aux articles 67 à 70 de la loi du 17 juin 2016 et aux articles 61 à 64 de l'A.R. du 18 avril 2017.

Le pouvoir adjudicateur vérifiera l'exactitude de cette déclaration sur l'honneur dans le chef du soumissionnaire dont l'offre est la mieux classée.

A cette fin, il demandera au soumissionnaire concerné par les moyens les plus rapides et endéans le délai qu'il détermine de fournir les renseignements ou documents permettant de vérifier sa situation personnelle.

Le pouvoir adjudicateur demandera lui-même les renseignements ou documents qu'il peut obtenir gratuitement par des moyens électroniques auprès des services qui en sont les gestionnaires.

3.4.9.2 Critères de sélection

Le soumissionnaire est, en outre, tenu de démontrer à l'aide des documents demandés dans le « Dossier de sélection » qu'il est suffisamment capable, tant du point de vue économique et financier que du point de vue technique, de mener à bien le présent marché public.

Les offres n'ayant pas obtenu un score d'au moins 70% pour le critère « offre technique (qualité) » seront rejetées et ne seront pas évaluées quant à leur prix.

3.4.10 Evaluation des offres

3.4.10.1 Aperçu de la procédure

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de faire régulariser les irrégularités dans l'offre des soumissionnaires durant les négociations.

Les offres régulières seront examinées par le comité d'évaluation.

Le pouvoir adjudicateur limitera le nombre d'offres à négocier en appliquant les critères d'attribution précisés dans les documents du marché. Cet examen sera réalisé sur la base des critères d'attribution mentionnés dans le présent cahier spécial des charges et a pour but de composer une shortlist de soumissionnaires avec lesquels des négociations seront menées. Il s'agit des soumissionnaires dont l'offre a obtenu le minimum requis à l'évaluation technique.

Ensuite vient la phase des négociations. Le pouvoir adjudicateur peut négocier avec les soumissionnaires les offres initiales et toutes les offres ultérieures que ceux-ci ont présentées, à l'exception des offres finales, en vue d'améliorer leur contenu. Les exigences minimales et les critères d'attribution ne font pas l'objet de négociations. Cependant, le pouvoir adjudicateur peut également décider de ne pas négocier. Dans ce cas l'offre initiale vaut comme offre définitive.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de revoir la procédure énoncée ci-dessus dans le respect du principe d'égalité de traitement et de transparence.

3.4.10.2 Critères d'attribution

Le pouvoir adjudicateur choisira l'offre régulière qu'il juge la plus avantageuse en tenant compte des critères suivants :

- Prix : 30 %**

Cotation financière = $30 - ((\text{prix de l'offre concernée} - \text{prix de l'offre la plus basse}) / \text{prix de l'offre concernée}) * 30$

- Qualité : 70 %**

Les cotations pour les critères d'attribution seront additionnées.

3.4.10.3 Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire qui a remis l'offre régulière qui aura obtenu le meilleur rapport qualité/prix.

Il faut néanmoins remarquer que, conformément à l'art. 85 de la Loi du 17 juin 2016, il n'existe aucune obligation pour le pouvoir adjudicateur d'attribuer le marché.

Le pouvoir adjudicateur peut soit renoncer à passer le marché, soit refaire la procédure, au besoin suivant un autre mode.

3.4.11 Conclusion du contrat

Conformément à l'art. 88 de l'A.R. du 18 avril 2017, le marché a lieu par la notification à l'adjudicataire de l'approbation de son offre.

La notification est effectuée par les plateformes électroniques, par courrier électronique ou par fax et, le même jour, par envoi recommandé.

Le contrat intégral consiste dès lors en un marché attribué par Enabel à l'adjudicataire conformément au :

- Présent CSC et ses annexes ;
- La BAFO approuvée de l'adjudicataire et toutes ses annexes ;
- La lettre recommandée portant notification de la décision d'attribution ;
- Le cas échéant, les documents éventuels ultérieurs acceptés par les deux parties.

4 Dispositions contractuelles particulières

Le présent chapitre contient les clauses particulières applicables au présent marché public par dérogation aux ‘Règles générales d’exécution des marchés publics’ (AR du 14 janvier 2013, ci-après ‘RGE’) ou qui complètent ou précisent celles-ci. Les articles indiqués ci-dessous (entre parenthèses) renvoient aux articles des RGE. En l’absence d’indication, les dispositions pertinentes des RGE sont intégralement d’application.

Les dérogations sont mentionnées au point 1.1 Dérogations aux règles générales d’exécution.

4.1 Utilisation des moyens électroniques (art. 10)

L’adjudicateur autorise l’utilisation des moyens électroniques pour l’échange des pièces écrites.

Que des moyens électroniques soient utilisés ou non, les communications, les échanges et le stockage d’informations se déroulent de manière à assurer que l’intégrité et la confidentialité des données soient préservées.

4.2 Fonctionnaire dirigeant (art. 11)

Le fonctionnaire dirigeant sera précisé dans la lettre de notification.

Le fonctionnaire dirigeant est la personne chargée de la direction et du contrôle de l’exécution du marché.

Dès la conclusion du contrat, le fonctionnaire dirigeant est l’interlocuteur principal du prestataire de services. Toute la correspondance et toutes les questions concernant l’exécution du marché lui seront adressées, sauf mention contraire expresse dans ce CSC.

Le fonctionnaire dirigeant à pleine compétence pour ce qui concerne le suivi de l’exécution du marché, y compris la délivrance d’ordres de service, l’établissement de procès-verbaux et d’états des lieux, l’approbation des services, des états d’avancements et des décomptes. Il peut ordonner toutes les modifications au marché qui se rapportent à son objet et qui restent dans ses limites.

Ne font toutefois pas partie de sa compétence : la signature d’avenants ainsi que toute autre décision ou accord impliquant une dérogation aux clauses et conditions essentielles du marché. Pour de telles décisions, le pouvoir adjudicateur est représenté comme stipulé au point 1.2 Le pouvoir adjudicateur.

Le fonctionnaire dirigeant n'est en aucun cas habilité à signer les avenants ou à modifier les modalités (p. ex., délais d'exécution, ...) du contrat, même si l'impact financier devait être nul ou négatif. Tout engagement, modification ou accord dérogeant aux conditions stipulées dans le CSC et qui n'a pas été notifié par le pouvoir adjudicateur doit être considéré comme nul. Pour de telles décisions, le pouvoir adjudicateur est représenté comme stipulé au point 1.2 Le pouvoir adjudicateur.

4.3 Sous-traitants (art. 12 à 15)

Le fait que l’adjudicataire confie tout ou une partie de ses engagements à des sous-traitants ne dégage pas sa responsabilité envers le pouvoir adjudicateur. Celui-ci ne se reconnaît aucun lien contractuel avec ces tiers.

L’adjudicataire reste, dans tous les cas, seul responsable vis-à-vis du pouvoir adjudicateur.

L’adjudicataire s’engage à faire exécuter le marché par les personnes indiquées dans l’offre. Les personnes mentionnées ou leurs remplaçants sont tous censés participer effectivement à la réalisation du marché. Les remplaçants doivent être agréés par le pouvoir adjudicateur.

4.4 Confidentialité (art. 18)

Le prestataire de services et ses collaborateurs sont liés par un devoir de réserve concernant les informations dont ils ont connaissance lors de l'exécution de ce marché. Ces informations ne peuvent en aucun cas être communiquées à des tiers sans l'autorisation écrite du pouvoir adjudicateur. Le prestataire de services peut toutefois faire mention de ce marché en tant que référence, à condition qu'il en indique l'état avec véracité (p.ex. 'en exécution'), et pour autant que le pouvoir adjudicateur n'ait pas retiré cette autorisation pour cause de mauvaise exécution du marché.

4.5 Droits intellectuels (art. 19 à 23)

Le pouvoir adjudicateur acquiert les droits de propriété intellectuelle nés, mis au point ou utilisés à l'occasion de l'exécution du marché.

L'adjudicataire transfère au pouvoir adjudicateur l'ensemble de ses droits patrimoniaux sur l'œuvre dont il est le (co)auteur et qu'il réalise en exécution de ce marché.

Le transfert de l'ensemble des droits patrimoniaux s'applique tant à l'égard de l'adjudicataire que de toutes les personnes auxquelles l'adjudicataire fait appel, comme son personnel ou un sous-traitant, ou fera appel dans le cadre de l'exécution du marché.

La rémunération pour ce transfert de droits est comprise dans le montant total de l'offre.

L'adjudicataire donne au pouvoir adjudicateur l'autorisation de communiquer au public les produits réalisés en exécution de ce marché, sous le nom du pouvoir adjudicateur, et de les exploiter sous ce nom.

L'adjudicataire confère au pouvoir adjudicateur le droit de transférer tout ou partie des droits acquis par le pouvoir adjudicateur dans le cadre de ce marché ou d'octroyer des droits d'exploitation exclusifs ou non pour le faire.

L'adjudicataire donne au pouvoir adjudicateur l'autorisation de communiquer au public les produits réalisés en exécution de ce marché, sous le nom du pouvoir adjudicateur, et de les exploiter sous ce nom.

4.6 Cautionnement (art.25 à 33)

Le cautionnement est fixé à 5% du montant total, hors TVA, du marché. Le montant ainsi obtenu est arrondi à la dizaine d'euro supérieure.

Le cautionnement peut être constitué conformément aux dispositions légales et réglementaires, soit en numéraire, ou en fonds publics, soit sous forme de cautionnement collectif.

Le cautionnement peut également être constitué par une garantie accordée par un établissement de crédit satisfaisant au prescrit de la législation relative au statut et au contrôle des établissements de crédit ou par une entreprise d'assurances satisfaisant au prescrit de la législation relative au contrôle des entreprises d'assurances et agréée pour la branche 15 (caution).

Par dérogation aux articles 26 et 27, le cautionnement peut être établi via un établissement dont le siège social se situe dans un des pays de destination des services. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non la constitution du cautionnement via cet établissement. L'adjudicataire mentionnera le nom et l'adresse de cet établissement dans l'offre. **Pour ce marché, les cautionnements délivrés par les compagnies d'assurances ne sont pas acceptés.**

La dérogation est motivée pour laisser l'opportunité aux éventuels soumissionnaires locaux d'introduire offre. Cette mesure est rendue indispensable par les exigences particulières du marché.

L'adjudicataire doit, dans les trente jours calendrier suivant le jour de la conclusion du marché, justifier la constitution du cautionnement par lui-même ou par un tiers, de l'une des façons suivantes :

- 1° lorsqu'il s'agit de numéraire, par le virement du montant au numéro de compte bpost banque de la Caisse des Dépôts et Consignations Complétez le plus précisément possible le formulaire suivant : https://finances.belgium.be/sites/default/files/01_marche_public.pdf (PDF, 1.34 Mo), et renvoyez-le à l'adresse e-mail info.cdcck@minfin.fed.be
- 2° lorsqu'il s'agit de fonds publics, par le dépôt de ceux-ci entre les mains du caissier de l'Etat au siège de la Banque nationale à Bruxelles ou dans l'une de ses agences en province, pour compte de la Caisse des Dépôts et Consignations, ou d'un organisme public remplissant une fonction similaire
- 3° lorsqu'il s'agit d'un cautionnement collectif, par le dépôt par une société exerçant légalement cette activité, d'un acte de caution solidaire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ou d'un organisme public remplissant une fonction similaire
- 4° **lorsqu'il s'agit d'une garantie, par l'acte d'engagement de l'établissement de crédit ou de l'entreprise d'assurances pour un cautionnement de ce type le formulaire au paragraphe 6.13 est obligatoirement utilisé, le cautionnement ne peut pas contenir une date finale à l'exception de la tombée en annulation d'office prévue après 18 mois (exemple : les cas de décès, faillite).**

Cette justification se donne, selon le cas, par la production au pouvoir adjudicateur :

- 1° soit du récépissé de dépôt de la Caisse des Dépôts et Consignations ou d'un organisme public remplissant une fonction similaire ;
- 2° soit d'un avis de débit remis par l'établissement de crédit ou l'entreprise d'assurances ;
- 3° soit de la reconnaissance de dépôt délivrée par le caissier de l'Etat ou par un organisme public remplissant une fonction similaire ;
- 4° soit de l'original de l'acte de caution solidaire visé par la Caisse des Dépôts et Consignations ou par un organisme public remplissant une fonction similaire ;
- 5° soit de l'original de l'acte d'engagement établi par l'établissement de crédit ou l'entreprise d'assurances accordant une garantie.

Ces documents, signés par le déposant, indiquent au profit de qui le cautionnement est constitué, son affectation précise par l'indication sommaire de l'objet du marché et de la référence des documents du marché, ainsi que le nom, le prénom et l'adresse complète de l'adjudicataire et éventuellement, du tiers qui a effectué le dépôt pour compte, avec la mention "bailleur de fonds" ou "mandataire", suivant le cas.

Le délai de trente jours calendrier visé ci-avant est suspendu pendant la période de fermeture de l'entreprise de l'adjudicataire pour les jours de vacances annuelles payés et les jours de repos compensatoires prévus par voie réglementaire ou dans une convention collective de travail rendue obligatoire.

La preuve de la constitution du cautionnement doit être envoyée à l'adresse indiquée dans la lettre de notification.

Libération du cautionnement

La demande de l'adjudicataire de procéder à la réception provisoire complète : tient lieu de demande de libération du cautionnement.

4.7 Documents du marché (art. 34-36)

Les prestations doivent être conformes sous tous les rapports aux documents du marché. Même en l'absence de spécifications techniques mentionnées dans les documents du marché, ils répondent en tous points aux règles de l'art.

L'adjudicataire du marché s'engage à fournir au pouvoir adjudicateur, à sa demande, toutes les pièces justificatives relatives aux conditions d'exécution du contrat. Le pouvoir adjudicateur pourra procéder à tout contrôle, sur pièces et sur place, qu'il estimerait nécessaire pour réunir des éléments de preuve sur une présomption de frais commerciaux inhabituels. L'adjudicataire ayant payé des dépenses commerciales inhabituelles est susceptible, selon la gravité des faits observés, de voir son contrat résilié ou d'être exclu de manière permanente.

4.8 Modifications du marché (art. 37 à 38/19)

4.8.1 Remplacement de l'adjudicataire (art. 38/3, °1)

La clause de réexamen suivante est prévue :

§1 Champ d'application : La clause peut être appliquée dans le cas où l'adjudicataire du marché serait dans l'impossibilité de continuer l'exécution du marché pour cause de résiliation (art. 61, 62 ou 62/1, °2 RGE) ou de mise en œuvre d'une mesure d'office (art. 47 RGE).

§2 Nature de la modification : Par dérogation de l'article 47, §2, °3 RGE, le pouvoir adjudicateur peut, dans tous les cas précités, attribuer immédiatement un nouveau marché pour compte au(x) sous-traitant(s) de l'adjudicataire déjà engagé(s) dans l'exécution du marché ou au soumissionnaire classé en deuxième position, pour tout ou partie du marché restant à exécuter, et ce sans entamer une nouvelle procédure de passation. Cet accord prendra la forme d'un avenant au contrat initial, à conclure entre le pouvoir adjudicateur et le nouvel adjudicataire.

§3 Conditions dans lesquelles il peut être fait usage de la clause de réexamen :

Pour autant qu'il(s) remplisse(nt) les critères de sélection ainsi que les critères d'exclusions repris dans le présent document, et s'il(s) peut(peuvent) satisfaire aux conditions initiales du marché, le pouvoir adjudicateur peut conclure un marché pour compte avec le(s) sous-traitant(s) de l'adjudicataire déjà engagé(s) dans l'exécution du marché.

A cette fin, le pouvoir adjudicateur contacte le(s) sous-traitant(s) ou son(leurs) représentant(s), en lui (leur) demandant s'il(s) peut(peuvent) satisfaire aux conditions initiales du marché.

Si le(s) sous-traitant(s) ne peut(peuvent) pas satisfaire aux conditions initiales, un marché pour compte peut être conclu à des conditions modifiées. Avant de conclure un tel marché modifié, le pouvoir adjudicateur vérifie si les nouvelles conditions sont toujours plus avantageuses que celles du soumissionnaire classé deuxième lors de l'évaluation des offres dans le cadre de la procédure d'attribution initiale. Si tel n'est pas le cas, le pouvoir adjudicateur procède à la conclusion d'un marché pour compte tel que visé au deuxième alinéa ci-dessous.

Si le pouvoir adjudicateur ne peut ou ne souhaite pas faire usage de la possibilité mentionnée à l'alinéa précédent, un marché pour compte peut être conclu avec le soumissionnaire qui a été classé deuxième lors de l'évaluation des offres dans le cadre de la procédure d'attribution initiale, pour autant qu'il remplisse les critères de sélection ainsi que les critères d'exclusions repris dans le présent document.

A cette fin, le pouvoir adjudicateur contacte le soumissionnaire classé deuxième ou son représentant pour lui demander s'il consent au maintien de son offre. Si ledit soumissionnaire y consent sans réserve, le pouvoir adjudicateur procède à l'attribution et à la conclusion du marché.

Lorsque le soumissionnaire concerné ne consent pas au maintien des conditions de son offre initiale ou que l'offre modifiée ne demeure pas économiquement la plus avantageuse sur la base de l'évaluation des offres dans le cadre de la procédure d'attribution initiale (après exclusion de l'adjudicataire initial), le pouvoir adjudicateur :

1° soit s'adresse successivement, suivant l'ordre de classement, aux autres soumissionnaires réguliers. Dans ce cas également, le pouvoir adjudicateur contacte le soumissionnaire concerné ou son représentant pour lui demander s'il consent au maintien de son offre. Si ce soumissionnaire y consent sans réserve, le pouvoir adjudicateur procède à l'attribution et à la conclusion du marché.

2° soit demande simultanément à tous les autres soumissionnaires réguliers de revoir leur offre sur la base des conditions initiales du marché, et attribue et conclut le marché en fonction de l'offre devenue économiquement la plus avantageuse.

En tout état de cause, le pouvoir adjudicateur s'assure que la vérification de l'absence de motifs d'exclusion et du respect des critères de sélection s'effectue d'une manière impartiale et transparente, soit dans le cadre de la procédure d'attribution initiale, soit lors de la conclusion du marché pour compte, afin qu'aucun marché ne soit attribué à un soumissionnaire (ou à un sous-traitant) qui aurait dû être exclu ou qui ne remplit pas les critères de sélection. Les exigences minimales de la sélection qualitative peuvent, le cas échéant, être adaptées au prorata de la partie restante du marché, si le marché pour compte n'est conclu que pour une partie du marché restant à exécuter.

Le marché pour compte sera conclu au moyen d'un avenant au contrat initial, qui sera signé par le pouvoir adjudicateur et le nouvel adjudicataire. Si le marché a déjà été partiellement exécuté, cet avenant indiquera avec précision toutes les parties du marché qui doivent encore être exécutées. L'avenant indique également toutes les conditions modifiées par rapport à l'offre initiale de l'adjudicataire initial et par rapport à l'offre initiale du nouvel adjudicataire. Si nécessaire, l'avenant indique la méthode d'application des conditions initiales au reste du marché. Toutes les autres conditions énoncées dans les documents du marché (le cahier des charges et l'offre initiale de l'adjudicataire initial ou du nouvel adjudicataire) restent applicables sans modification.

Si un marché pour compte est conclu, une copie de l'avenant relatif au marché à conclure est, par dérogation à l'article 47, §3, troisième alinéa, des RGE, envoyée à l'adjudicataire initial par courrier électronique. Si, à la suite de l'application d'une mesure d'office (article 47 RGE), le prix du nouveau marché conclu pour compte dépasse le prix du marché initial, l'adjudicataire initial supporte les coûts supplémentaires.

4.8.2 Révision des prix (art. 38/7)

Pour le présent marché, aucune révision des prix n'est possible en raison de l'absence de paramètres objectifs et contrôlables (indice des prix à la consommation, prix des matériaux, salaires du personnel et charges sociales) fournis par un organisme public.

4.8.3 Circonstances imprévisibles (art. 38/11)

L'adjudicataire n'a droit en principe à aucune modification des conditions contractuelles pour des circonstances quelconques auxquelles le pouvoir adjudicateur est resté étranger.

Une décision de l'Etat belge de suspendre la coopération avec le pays partenaire est considérée être des circonstances imprévisibles au sens du présent article. En cas de rupture ou de cessation des activités par l'Etat belge qui implique donc le financement de ce marché, Enabel mettra en œuvre les moyens raisonnables pour convenir d'un montant maximum d'indemnisation.

4.8.4 Conditions d'introduction (art. 38/14)

Le pouvoir adjudicateur ou l'adjudicataire qui veut se baser sur une des clauses de réexamen, telles que visées aux articles 38/09 à 38/12, doit dénoncer les faits ou les circonstances sur lesquels il se

base, par écrit dans les 30 jours de leur survenance ou de la date à laquelle l'adjudicataire ou le pouvoir adjudicateur aurait normalement dû en avoir connaissance.

4.9 Réception technique (art. 41, 3°)

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit à n'importe quel moment de la prestation de demander au prestataire de services un rapport d'activité (réunions tenues, personnes rencontrées, institutions visitées, résumé des résultats, problèmes rencontrés et problèmes non résolus, déviation par rapport au planning et déviations par rapport aux TdR...).

4.10 Modalités d'exécution (art. 145 es)

4.10.1 Conflit d'intérêts (art. 145)

Toute constatation par le pouvoir adjudicateur d'une infraction aux prescriptions prises en vertu de l'article 6 de la loi peut entraîner la nullité du marché.

4.10.2 Délais d'exécution (art. 147)

Les services doivent être exécutés dans un délai global de **24 mois** à compter du jour qui suit celui où le prestataire de services a reçu la notification de la conclusion du marché. Les jours de fermeture de l'entreprise du prestataire de services pour les vacances annuelles ne sont pas inclus dans le calcul.

4.10.3 Lieu où les services doivent être exécutés et formalités (art. 149)

Les services seront exécutés dans les régions de Conakry, Kindia et Mamou.

4.10.4 Egalité des genres

Conformément à l'article 3, 3° de la loi du 12 janvier 2007 "Gender Mainstreaming" les marchés publics doivent tenir compte des différences éventuelles entre femmes et hommes (la dimension de genre). L'adjudicataire doit donc analyser en fonction du domaine concerné par le marché, s'il existe des différences entre femmes et hommes. Dans le cadre de l'exécution du marché, il doit par conséquent tenir compte des différences constatées.

La communication devra lutter contre les stéréotypes sexistes en termes de message, d'image et de langue, et tenir compte des différences de situation entre les femmes et les hommes du public cible

4.11 Responsabilité du prestataire de services (art. 152-153)

Le prestataire de services assume l'entièr responsabilité des erreurs ou manquements dans les services réalisés.

Les services qui ne satisfont pas aux clauses et conditions du marché ou qui ne sont pas exécutés conformément aux règles de l'art sont recommandés par le prestataire à ses propres frais, risques et périls.

Par ailleurs, le prestataire de services garantit le pouvoir adjudicateur des dommages et intérêts dont celui-ci est redevable à des tiers du fait du retard dans l'exécution des services ou de la défaillance du prestataire de services.

4.12 Moyens d'action du Pouvoir Adjudicateur (art. 44-51 et 154-155)

Le défaut du prestataire de services ne s'apprécie pas uniquement par rapport aux services mêmes, mais également par rapport à l'ensemble de ses obligations.

Afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au prestataire de services d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel,

quelle que soit sa valeur, aux préposés du pouvoir adjudicateur concernés directement ou indirectement par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.

En cas d'infraction, le pouvoir adjudicateur pourra infliger au prestataire de services une pénalité forfaitaire par infraction allant jusqu'au triple du montant obtenu par la somme des valeurs (estimées) de l'avantage offert au préposé et de l'avantage que l'adjudicataire espérait obtenir en offrant l'avantage au préposé. Le pouvoir adjudicateur jugera souverainement de l'application de cette pénalité et de sa hauteur.

Cette clause ne fait pas préjudice à l'application éventuelle des autres mesures d'office prévues au RGE, notamment la résiliation unilatérale du marché et/ou l'exclusion des marchés du pouvoir adjudicateur pour une durée déterminée.

4.12.1 Défaut d'exécution (art. 44)

§1 L'adjudicataire est considéré en défaut d'exécution du marché :

1° lorsque les prestations ne sont pas exécutées dans les conditions définies par les documents du marché ;

2° à tout moment, lorsque les prestations ne sont pas poursuivies de telle manière qu'elles puissent être entièrement terminées aux dates fixées ;

3° lorsqu'il ne suit pas les ordres écrits, valablement donnés par le pouvoir adjudicateur.

§ 2 Tous les manquements aux clauses du marché, y compris la non-observation des ordres du pouvoir adjudicateur, sont constatés par un procès-verbal dont une copie est transmise immédiatement à l'adjudicataire par lettre recommandée.

L'adjudicataire est tenu de réparer sans délai ses manquements. Il peut faire valoir ses moyens de défense par lettre recommandée adressée au pouvoir adjudicateur dans les quinze jours suivant le jour déterminé par la date de l'envoi du procès-verbal. Son silence est considéré, après ce délai, comme une reconnaissance des faits constatés.

§ 3 Les manquements constatés à sa charge rendent l'adjudicataire passible d'une ou de plusieurs des mesures prévues aux articles 45 à 49, 154 et 155.

4.12.2 Pénalités (art.45)

Tout défaut d'exécution peut donner lieu à une pénalité tel que décrit dans l'article 45 des RGE.

4.12.3 Amendes pour retard (art. 46 et 154)

Les amendes pour retard sont indépendantes des pénalités prévues à l'article 45. Elles sont dues, sans mise en demeure, par la seule expiration du délai d'exécution sans intervention d'un procès-verbal et appliquées de plein droit pour la totalité des jours de retard.

Nonobstant l'application des amendes pour retard, l'adjudicataire reste garant vis-à-vis du pouvoir adjudicateur des dommages et intérêts dont celui-ci est, le cas échéant, redevable à des tiers du fait du retard dans l'exécution du marché.

4.12.4 Mesures d'office (art. 47 et 155)

Lorsque, à l'expiration du délai indiqué à l'article 44, § 2, pour faire valoir ses moyens de défense, l'adjudicataire est resté inactif ou a présenté des moyens jugés non justifiés par le pouvoir adjudicateur, celui-ci peut recourir aux mesures d'office décrites ci-dessous.

Le pouvoir adjudicateur peut toutefois recourir aux mesures d'office sans attendre l'expiration du délai indiqué à l'article 44, § 2, lorsqu'au préalable, l'adjudicataire a expressément reconnu les manquements constatés.

Les mesures d'office sont :

1° la résiliation unilatérale du marché. Dans ce cas, la totalité du cautionnement ou, à défaut de constitution, un montant équivalent, est acquise de plein droit au pouvoir adjudicateur à titre de dommages et intérêts forfaitaires. Cette mesure exclut l'application de toute amende du chef de retard d'exécution pour la partie résiliée ;

2° l'exécution en régie de tout ou une partie du marché non exécuté ;

3° la conclusion d'un ou de plusieurs marchés pour compte avec un ou plusieurs tiers pour tout ou une partie du marché restant à exécuter.

Les mesures prévues à l'alinéa 1er, 2° et 3°, sont appliquées aux frais, risques et périls de l'adjudicataire défaillant. Toutefois, les amendes et pénalités qui sont appliquées lors de l'exécution d'un marché pour compte sont à charge du nouvel adjudicataire.

4.13 Fin du marché

4.13.1 Réception des services exécutés (art. 64-65 et 156)

Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification de trente jours à compter de la date de la fin totale ou partielle des services, constatée conformément aux modalités fixées ci-dessous, pour procéder aux formalités de réception et en notifier le résultat au prestataire de services. Ce délai prend cours pour autant que le pouvoir adjudicateur soit, en même temps, en possession de la liste des services prestés ou de la facture. A l'expiration du délai de trente jours qui suivent le jour fixé pour l'achèvement de la totalité des services, il est selon le cas dressé un procès-verbal de réception ou de refus de réception du marché.

Lorsque les services sont terminés avant ou après cette date, il appartient au prestataire de services d'en donner connaissance par envoi recommandé ou envoi électronique assurant de manière équivalente la date d'envoi au fonctionnaire dirigeant et de demander, par la même occasion, de procéder à la réception. Dans les trente jours qui suivent le jour de la réception de la demande du prestataire de services, il est dressé selon le cas un procès-verbal de réception ou de refus de réception.

4.13.2 Frais de réception

Sans objet.

4.13.3 Facturation et paiement des services (art. 66 à 72 -160)

L'adjudicataire effectue la vérification et le paiement du montant dû au prestataire de services dans le délai de traitement de trente jours à compter de la constatation de la fin totale ou partielle des services, dont les modalités sont fixées dans les documents du marché. Le paiement ne peut toutefois être effectué que pour autant que l'adjudicateur soit en possession de la facture régulièrement établie.

L'adjudicataire envoie les factures (en un seul exemplaire) et le procès-verbal de réception du marché (exemplaire original) à l'adresse suivante :

Enabel, Agence belge de coopération internationale

Projet FRIT

Immeuble Koubia, 3^{ème} Etage, appartement 302A, Camayenne -Conakry- République de Guinée.

A l'attention du Service Finances.

Les paiements se feront selon les jalons définis dans les termes de référence (**paragraphe 5.10 du CSC**)

Seuls les services exécutés de manière correcte pourront être facturés.

La facture contient le détail complet des services qui justifient le paiement. La facture est signée et datée, et porte la mention « **certifié sincère et arrêté à la somme totale euros.....(montant en toutes lettres)** », ainsi que la référence **GIN23009-10017**, l'acompte concerné et l'intitulé du marché « **Marché de services relatif à la mise en œuvre des actions issues des demandes d'accompagnement des acteurs territoriaux**»[**lot1 ou lot2 ou lot3 ou lot4 ou lot5**].

La facture qui ne porte pas cette référence ne pourra pas être payée.

La facture doit être libellée en EURO.

Aucune avance ne peut être demandée par l'adjudicataire et le paiement sera effectué après services faits et acceptés.

4.14 Litiges (art. 73)

Tous les litiges relatifs à l'exécution de ce marché sont exclusivement tranchés par les tribunaux compétents de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles. La langue véhiculaire est le français ou le néerlandais.

Le pouvoir adjudicateur n'est en aucun cas responsable des dommages causés à des personnes ou à des biens qui sont la conséquence directe ou indirecte des activités nécessaires à l'exécution de ce marché. L'adjudicataire garantit le pouvoir adjudicateur contre toute action en dommages et intérêts par des tiers à cet égard.

En cas de « litige », c'est-à-dire d'action en justice, la correspondance devra (également) être envoyée à l'adresse suivante :

**Enabel – Agence belge de coopération internationale
Global Procurement Services
À l'attention de Mme. Inge Janssens
rue Haute 147
1000 Bruxelles
Belgique.**

5 Termes de référence

5.1 Contexte

5.1.1 Contexte général

La Guinée est un pays partenaire de la coopération belge depuis janvier 2016. Le Programme de Coopération Guinée Belgique 2023 - 2027 s'est fixé pour objectif de renforcer la résilience des populations vulnérables à travers 3 priorités qui représente chacune, une intervention sectorielle mise en œuvre sur l'axe géographique de Conakry, Kindia, Mamou. Il s'agit des interventions (1) Agriculture durable ; (2) FIERE "Formation, Insertion, Entrepreneuriat, Résilience" et (3) SAFE "Santé et Autonomisation des Femmes". Le programme s'exécute dans un contexte de fragilité multidimensionnelle qui nécessite une certaine agilité pour favoriser une atteinte optimale des résultats et un impact durable des interventions. D'où l'introduction dans le présent programme, d'une 4ème intervention dénommée FRIT (Fragilité, Innovation, Territoire).

La FRIT permet de mieux comprendre les évolutions des contextes, les dynamiques de changement et d'innovation afin d'identifier des points d'appui et soutenir des actions qui s'inscrivent dans une logique de complémentarité avec les 3 autres interventions sur les changements visés. L'enjeu de l'intervention est d'être une facilité qui sert d'instrument agile et réactif au service des acteurs et des territoires d'intervention.

La FRIT permet de mieux comprendre les évolutions des contextes, les dynamiques de changement et d'innovation afin d'identifier des points d'appui et soutenir des actions qui s'inscrivent dans une logique de complémentarité avec les 3 autres interventions sur les changements visés. L'enjeu de l'intervention est d'être une facilité qui sert d'instrument agile et réactif au service des acteurs et des territoires d'intervention

5.1.2 Contexte spécifique

Les principaux domaines d'appui transversal et complémentaire de la FRIT aux autres interventions du programme de coopération sont : (1) la FRAGILITE (renforcer la résilience des populations et des territoires face aux différentes dimensions de la fragilité), (2) l'INNOVATION (stimuler et rendre possibles les innovations dans tous les domaines pour répondre aux défis et opportunités de développement) et (3) le TERRITOIRE (approfondir les connaissances des territoires, leurs dynamiques et soutenir les projets territoriaux de développement).

L'exécution de ces 3 domaines du projet implique une approche agile et fait appel à des méthodologies cocréées et des actions d'appui concertées avec les différents acteurs.

Dans le cadre du démarrage des appuis du dispositif gouvernance territoriale du projet FRIT, Enabel lance ce marché public pour mobiliser des structures et consultants qui disposent d'expertise et expérience avérées pour exécuter, sur l'axe Conakry – Kindia et Mamou, le présent marché de services.

5.1.3 Contexte lié à la problématique de la gouvernance territoriale

Le projet FRIT soutient un dispositif d'appui à des initiatives émergentes, à des actions innovantes, à des thématiques orphelines (nouvelles, non prises en compte par le programme, et à fort effet levier de changement) en cours de mise en place. Les actions d'appui du dispositif gouvernance territoriale du projet devraient aussi permettre d'intervenir dans des domaines non prévus par le programme de coopération et de tester des approches.

Ce dispositif est aligné sur les objectifs du programme de coopération, le caractère transversal et complémentaire du projet et sur son triple esprits « (1)-synergie/complémentarité avec les projets sectoriels de Enabel, (2)-réponses aux besoins/priorités émergents des partenaires territoriaux et

(3)-intervention souple sur des thématiques non prises en compte par le programme mais qui sont à fort effet levier de changement ».

5.1.4 Contexte lié au déploiement du mécanisme de mobilisation du dispositif FRIT de réponse aux demandes d'accompagnement des partenaires

Dans le cadre du déploiement de ses appuis, le projet FRIT a lancé un appel à manifestation des besoins et priorités destinés aux catégories d'acteurs à accompagner : administration publique, secteur privé, ONG/OSC, coopératives, médias...Cet appel vise à permettre à ces acteurs de soumettre des demandes d'accompagnement (technique et financier) selon leurs besoins ou défis prioritaires auxquels ils font face. Plusieurs acteurs ont soumis des projets (notes d'expression de besoins) qui ont été analysés avec l'appui des interventions sectorielles d'Enabel pour apprécier leur effet pertinence/impact et également vérifier si des actions identiques ne sont pas prévues par ces interventions afin d'éviter un double financement. Les acteurs dont les notes sont jugées pertinentes ont été invités à soumettre des propositions complètes de demande d'accompagnement (canevas mis à leur disposition) qui ont fait l'objet d'analyse par un comité d'évaluation.

C'est dans ce cadre que plusieurs acteurs (publics, ONG) ont soumis des demandes d'accompagnement (technique, matériel et financier). Ces demandes portent sur divers aspects : renforcement des capacités, mise en place d'outils et de bases de données, digitalisation des recettes de collectivités locales...

Au total, le projet a reçu 82 notes d'expression de besoin des partenaires dont 25 ont été jugés pertinentes pour passer à la phase d'introduction complète de demandes d'accompagnement selon les canevas prévus à cet effet. 23 demandes ont été finalement enregistrés et 7 demandes ont reçu un avis favorable du comité d'évaluation pour être accompagnés par la FRIT.

Le présent marché public est donc initié pour mobiliser des prestataires pour assurer la mise en œuvre des actions issues de ces demandes d'accompagnement des partenaires afin de répondre à leurs enjeux et besoins prioritaires.

5.2 Objectifs

L'objectif principal de ce marché de services est d'assurer la mise en œuvre des actions de répondre aux besoins exprimés par les acteurs territoriaux pour in fine, contribuer au renforcement de l'efficacité des interventions du programme de coopération.

Le présent marché est subdivisé en 5 lots et vise spécifiquement à :

Lot 1 : Mettre en place l'Annuaire pour les données statistiques des VBG, en faveur de l'Observatoire National de Protection Sociale et de Violences Basées sur le Genre (ONPS-VBG)

- Identifier toutes les structures potentielles capables de fournir des données sur la protection sociale ;
- Identifier toutes les structures potentielles capables de fournir des données sur les violences basées sur le genre dans toutes les régions de la Guinée ;
- Identifier au moins 90% des cas de protection sociale et des violences basées sur le genre dans toutes les régions de la Guinée;
- Recueillir des informations sur les cas identifiés dans toutes les régions de la Guinée ;
- Documenter tous les cas répertoriés (production de l'annuaire VBG pour la période 2023-2024) ;
- Diffuser le document final.

Lot 2 : Améliorer la capacité de mobilisation des ressources internes de la commune de Mamou à travers la digitalisation du recensement et du recouvrement des taxes de stationnement des taxis-motos et de location des stands dans 3 marchés

- Structurer et renforcer un cadre de concertation communal sur la fiscalité de la commune de Mamou pour l'élaboration d'une politique de recensement et de recouvrement des ressources internes ;
- Mettre en place un outil numérique pour la collecte de taxes sur 3 marchés et auprès de 70% des taxis-motos de la Commune urbaine de Mamou.

Lot 3 : Contribuer à la valorisation Durable des Déchets Agricoles : Installation de Biodigesteurs à Koliadi, Bonko et Soumbalako

- Accompagner les 3 organisations paysannes (FEPAF-BG, la FOPMA-BG et l'UGAS) à développer des solutions innovantes pour la valorisation des déchets agricoles et organiques en bio-intrants destinés à l'amélioration de la productivité agricoles ;
- Installer 3 biodigesteurs et les rendre opérationnels (1 par organisation) pour la production de biogaz et de digestat ;
- Soutenir les initiatives de recherche-action participative des organisations paysannes permettant de tester les résultats issus de cette innovation proposée tout en impliquant les acteurs de la recherche ;
- Soutenir les 3 organisations paysannes à développer un modèle économique de gestion durable et inclusif de ce dispositif innovant qui pourrait améliorer leur santé financière.

Lot 4 : Accompagner la mise en place d'un Centre d'Insertion et d'Apprentissage des Personnes en situation de Handicap (CIPAH) « Centre handicubateur » à Conakry

- Identifier des lieux pouvant abriter l'incubateur social tenant compte de la situation des bénéficiaires finaux (personnes vivant avec handicap) ;
- Aménager et équiper à minima l'incubateur pour lui permettre de fonctionner ;
- Mettre en place un plan de viabilité de l'incubateur pour assurer sa pérennité (après le projet).

Lot 5 : Accompagnement des bénéficiaires du Centre d'Insertion et d'Apprentissage des Personnes en situation de Handicap (CIPAH) « Centre handicubateur »

- Mobiliser les bénéficiaires de l'accompagnement (formation et coaching post formation) ;
- Identifier les besoins de formation des bénéficiaires (diagnostic des besoins) ;
- Élaborer des modules de formation et dispenser la formation adaptée aux besoins de la cible ;
- Assurer un accompagnement post formation aux bénéficiaires (orientation vers des corps de métiers, coaching pour le montage de projets et de plans d'affaires).

5.3 Méthodologie et principales activités à mettre en œuvre

Les différents lots du présent marché de services devront être conduits de façon participative et collaborative, impliquant les parties concernées (Enabel, autorités locales, acteurs institutionnels, organisations paysannes, ...). Le processus de collecte et d'analyse des données devra suivre une approche qualitative et quantitative.

L'approche à adopter par les prestataires devra être centrée sur les acteurs territoriaux, demandeurs des actions d'appui des lots du présent marché. De ce fait, ces derniers

devraient être considérés comme responsables des activités et impliqués tout au long du processus des actions à déployer.

Conformément aux objectifs et résultats visés, les soumissionnaires devront faire une proposition méthodologique qui prendra en compte les étapes et tâches reprises dans les tableaux ci-dessous.

Les soumissionnaires sont invités à faire preuve de créativité/d'innovation et de flexibilité dans leur offre méthodologique pour atteindre au mieux et avec plus d'impact, les objectifs et résultats escomptés pour chacun des lots

Lot 1 : Mise en place de l'Annuaire pour les données statistiques des VBG, en faveur de l'Observatoire National de Protection Sociale et de Violences Basées sur le Genre (ONPS-VBG)	
Etape	Principales tâches
Phase préparatoire	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion de cadrage : pour présenter la méthodologie d'intervention. La réunion se tiendra au début de la prestation avec Enabel et l'ONPS-VBG (au plus tard 10 jours après la notification) et permettra aussi de définir les responsabilités des parties prenantes et le mécanisme de suivi-évaluation ; - Révision de la méthodologie et test des questionnaires et outils de collecte de données : cette révision se fera après la réunion de cadrage pour permettre au prestataire de réadapter sa méthodologie et de proposer des outils de collecte de données de VBG qui devront être validés par Enabel et l'ONPS-VBG avant leur administration sur le terrain.
Phase de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Identification de toutes les structures potentielles capables de fournir des données sur la protection sociale et les violences basées sur le genre (VBG) ; - Organisation des visites de terrain/entretiens et collecte de données VBG à dans toutes les régions de la Guinée ; - Analyse et interprétation des données qui permettront de les classer par acteur, territoire ; - Elaboration de l'annuaire VBG 2023-2024; - Production de document de capitalisation du projet.
Phase rapportage	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion de présentation de l'annuaire VBG à Enabel et l'ONPS-VBG ; - Présentation du document de capitalisation du projet ; - Rapportage de la mission qui intègre les recommandations et transmission des livrables et factures.

Lot 2 : Améliorer la capacité de mobilisation des ressources internes de la commune de Mamou à travers la digitalisation du recensement et du recouvrement des taxes de stationnement des taxis-motos et de location des stands dans 3 marchés	
Etape	Principales tâches
Phase préparatoire	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion de cadrage : pour présenter la méthodologie d'intervention. La réunion se tiendra au début de la prestation (au plus tard 10 jours après la notification) avec Enabel et la Commune

	<p>urbaine de Mamou et permettra aussi de définir les responsabilités des parties prenantes et le mécanisme de suivi-évaluation ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Echanges avec la Commune sur la composition et les modalités de fonctionnement du cadre de concertation communal sur la fiscalité à mettre en place. - Révision de la méthodologie et test des outils de recensement : cette révision se fera après la réunion de cadrage pour permettre au prestataire de réadapter sa méthodologie et de proposer des outils de recensement qui devront être validés par Enabel et la Commune urbaine de mamou avant leur administration sur le terrain.
Phase de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Visites de terrain/identification et recensement des occupants des stands des 3 marchés et des taxis motos de la Commune urbaine de Mamou ; - Mise en place de la base de données/l'outil digital de suivi de la perception des redevances communales ; - Production du document de capitalisation du projet.
Phase rapportage	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion de présentation de la base de données à Enabel et la Commune urbaine de Mamou ; - Présentation du document de capitalisation du projet ; - Rapportage de la mission qui intègre les recommandations et transmission des livrables et factures.

Lot 3 : Valorisation Durable des Déchets Agricoles : Installation de Biogesteurs à Koliadi, Bonko et Soumbalako	
Etape	Principales tâches
Phase préparatoire	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion de cadrage : pour présenter la méthodologie d'intervention ; le plan de formation des bénéficiaires et les livrables finaux prévus (biogesteurs ; produits issus de l'utilisation des biogesteurs). La réunion se tiendra au début de la prestation (au plus tard 10 jours après la notification) avec Enabel et les 3 organisations paysannes (FEPAF-BG ; FOPMA-BG et UGAS) et permettra aussi de définir les responsabilités des parties prenantes et le mécanisme de suivi-évaluation ; - Révision de la méthodologie au besoin. Cette révision se fera après la réunion de cadrage pour permettre au prestataire de réadapter sa méthodologie qui devra être validée par Enabel et les 3 organisations paysannes avant le démarrage de l'action.
Phase de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Installation des biogesteurs et formation des utilisateurs ; - Renforcement des capacités des agriculteurs membres des trois (3) organisations pour une meilleure utilisation des bio solutions (bio intrants et autres sous-produits) ; - Sensibilisation sur l'utilisation du biogaz combustible pour la cuisine ; - Appui des trois (3) organisations pour l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'affaires des dispositifs mis en place (soutien pour la commercialisation des bio intrants : digestat et biogaz ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Production de document de capitalisation du projet.
Phase rapportage	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation du rapport de résultats à Enabel et aux 3 organisations ; - Présentation du document de capitalisation du projet ; - Rapportage de la mission qui intègre les recommandations et transmission des livrables et factures.

Lot 4 : Mise en place d'un Centre d'Insertion et d'Apprentissage des Personnes en situation de Handicap (CIPAH) « Centre handicubateur »	
Etape	Principales tâches
Phase préparatoire	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion de cadrage : pour présenter la méthodologie d'intervention et le plan d'aménagement du centre (identification du lieu, contrat ou convention d'occupation du lieu, plan d'aménagement et d'équipement du centre). La réunion se tiendra au début de la prestation (au plus tard 10 jours après la notification) avec Enabel et l'ONG Handicap Vie et permettra aussi de définir les responsabilités des parties prenantes et le mécanisme de suivi-évaluation ; - Révision de la méthodologie au besoin. Cette révision se fera après la réunion de cadrage pour permettre au prestataire de réadapter sa méthodologie et son plan qui devront être validés par Enabel et l'ONG Handicap Vie avant le démarrage de l'action.
Phase de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Signature du contrat de location avec le bailleur ; - Mise en place de l'incubateur : « Centre handicubateur » (aménagement et équipement) ; - Élaboration d'un plan de viabilité de l'incubateur social ; - Production du document de capitalisation du projet.
Phase rapportage	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation du rapport de résultats à Enabel et l'ONG Handicap Vie ; - Présentation du document de capitalisation du projet ; - Rapportage de la mission qui intègre les recommandations et transmission des livrables et factures.

Lot 5 : Accompagnement des bénéficiaires du Centre d'Insertion et d'Apprentissage des Personnes en situation de Handicap (CIPAH) « Centre handicubateur »	
Etape	Principales tâches
Phase préparatoire	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion de cadrage : pour présenter la méthodologie d'intervention ; le plan de formation des bénéficiaires et le plan d'accompagnement post formation (coaching). La réunion se tiendra au début de la prestation (au plus tard 10 jours après la notification) avec Enabel et l'ONG Handicap Vie et permettra aussi

	<p>de définir les responsabilités des parties prenantes et le mécanisme de suivi-évaluation ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Révision de la méthodologie au besoin. Cette révision se fera après la réunion de cadrage pour permettre au prestataire de réadapter sa méthodologie qui devra être validée par Enabel et l'ONG Handicap Vie avant le démarrage de l'action.
Phase de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des bénéficiaires ; - Diagnostic des besoins des bénéficiaires ; - Elaboration des modules de formation adaptés aux besoins (maximum 4 modules à valider par Enabel et l'ONG Handicap Vie) ; - Mise en œuvre des parcours de formation ; - Accompagnement post formation des bénéficiaires dans les corps de métiers (appui pour des orientations sur des métiers ; coaching sur le terrain, élaboration projets) ; - Production du document de capitalisation du projet.
Phase rapportage	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation du rapport de résultats à Enabel et l'ONG Handicap Vie ; - Présentation du document de capitalisation du projet ; - Rapportage de la mission qui intègre les recommandations et transmission des livrables et factures.

NB : la mise en œuvre du lot 5 ne démarrera qu'après la mise en place définitive du « Centre handicubateur » (lot 4)

5.4 Livrables attendus

Les livrables attendus du présent marché de services sont décrits, par lot, dans les tableaux ci-après.

A noter que le paiement de tout jalon est conditionné à la fourniture de tous les livrables correspondants au jalon élaborés par le partenaire et validés par Enabel.

Le rapport final devrait être transmis à Enabel au plus tard 10 jours après la fin de la prestation.

Lot 1 : Mise en place de l'Annuaire pour les données statistiques des VBG, en faveur de l'Observatoire National de Protection Sociale et de Violences Basées sur le Genre (ONPS-VBG)	
Livrables	Format
Livrable 1 : Rapport de démarrage présentant la méthodologie et les outils (questionnaires, outils de collecte) révisés et validés	Fichier Word
Livrable 2 : Annuaire VBG 2023-2024	Fichier Word (intégrant toutes les infographies)
Livrable 3 : Document de capitalisation du projet	1 Document infographié (10 pages max) ou 1 Vidéo (5 minutes max)
Livrable 4 : Rapport final de mission	Fichier Word

Lot 2 : Amélioration de la mobilisation des ressources internes de la commune de Mamou à travers la digitalisation du recensement et du recouvrement des taxes de stationnement des taxis-motos et de location des stands dans 3 marchés

Livrables	Format
Livrable 1 : Rapport de démarrage présentant la méthodologie et les outils révisés et validés	Fichier Word
Livrable 2 : Décision portant création du cadre de concertation communal sur la fiscalité	PDF
Livrable 3 : Rapport de formation des membres du cadre de concertation sur la Mobilisation des Ressources Internes (MRI)	Fichier Word
Livrable 4 : Stratégie communale de MRI	PDF
Livrable 5 : Base de données informatique – intégrant les Modules marchés et taxis motos	En ligne
Livrable 7 : Document de capitalisation du projet	1 Document infographié (10 pages max) ou 1 Vidéo (5 minutes max)
Livrable 8 : Rapport final de mission	Fichier Word

Lot 3 : Valorisation Durable des Déchets Agricoles : Installation de Biodigesteurs à Koliadi, Bonko et Soumbalako

Livrables	Format
Livrable 1 : Rapport de démarrage décrivant le plan de travail détaillé, les outils conçus et l'approche méthodologique pour réaliser la mission révisés et validés	Fichier Word
Livrable 2 : Rapport intermédiaire intégrant : comptes rendus visites de sites et liste des sites validés ; formation des opérateurs des biodigesteurs et liste des personnes formées	Fichier Word
Livrable 3 : Rapport d'installation des biodigesteurs signés par les 3 Fédérations/Unions	Fichier PDF
Livrable 4 : Rapport de formation des agriculteurs sur l'utilisation du digestat et du biogaz (avec pour annexe le guide pratique sur l'utilisation du digestat et du biogaz)	Fichier Word
Livrable 5 : Plan d'accompagnement des 3 OP pour la commercialisation des bio intrants (intégrant les Plans d'affaires de commercialisation du biofertilisant et biogaz)	Fichier Word ou Excel ou PFD
Livrable 6 : Rapport de la session partage d'expérience et de pratiques entre les 3 Fédérations/Unions, Enabel et autres sur l'utilisation des biodigesteurs	Fichier Word
Livrable 7 : Document de capitalisation du projet	1 Document infographié (10 pages max) ou Vidéo (5 minutes max)
Livrable 8 : Rapport final de la mission	Fichier Word

Lot 4 : Mise en place d'un Centre d'Insertion et d'Apprentissage des Personnes en situation de Handicap (CIPAH) « Centre handicubateur »

Livrables	Format
Livrable 1 : Rapport de démarrage décrivant la méthodologie d'intervention et le plan d'aménagement du centre pour réaliser la mission révisé et validé	Document Word
Livrable 2 : contrat de location signé avec le bailleur (exploitation du local)	Document PDF
Livrable 3 : Document de mise en place de l'incubateur décrivant ses modalités de fonctionnement signé l'ONG	Fichier PDF
Livrable 4 : plan de viabilité de l'incubateur	Fichier Word ou Excel
Livrable 5 : Document de capitalisation du projet	1 Document infographié (10 pages max) ou 1 Vidéo (5 minutes max)
Livrable 6 : Rapport final de la mission	Fichier Word

Lot 5 : Accompagnement des bénéficiaires du Centre d'Insertion et d'Apprentissage des Personnes en situation de Handicap (CIPAH) « Centre handicubateur »	
Livrables	Format
Livrable 1 : Rapport de démarrage décrivant la méthodologie d'intervention ; le plan de formation des bénéficiaires et le plan d'accompagnement post formation (coaching) pour réaliser la mission révisé et validé	Document Word
Livrable 2 : liste des acteurs mobilisés et Rapport de l'évaluation des besoins des bénéficiaires	Document Word
Livrable 3 : Modules des cours à dispenser	Document Word
Livrable 3 : Plan d'accompagnement et de coaching terrain des bénéficiaires	Fichier Word
Livrable 3 : Documents de projets développés en faveur des handicapés accompagnés	Fichier Word
Livrable 4 : Document de capitalisation du projet	1 Document infographié (10 pages max) ou 1 Vidéo (5 minutes max)
Livrable 5 : Rapport final de la mission	Fichier Word

5.5 Durée de l'expertise

L'expertise mobilisée est responsable des livrables et de l'organisation des étapes de la mission en collaboration avec l'équipe de Enabel.

Le temps de mobilisation des experts, sur lequel sera basée l'offre, ne peut dépasser les quantités indiquées dans le tableau ci-après.

Tableau : Mobilisation personne /jour de l'expertise par lot

N°	Modules	Personne/jour
	Total Lot 1 : Mise en place de l'Annuaire pour les données statistiques des VBG, en faveur de l'Observatoire National de Protection Sociale et de Violences Basées sur le Genre (ONPS-VBG)	110
1	<p>Phase préparation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunion de cadrage (2p/j) - Révision de la méthodologie et des outils de collecte de donnée (5p/j) <p>Phase de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification de toutes les structures potentielles capables de fournir des données sur la protection sociale et les violences basées sur le genre (10p/j) - Organisation des visites de terrain/entretiens et collecte de données VBG à dans toutes les régions (6op/j) - Analyse et interprétation des données (6p/j) - Elaboration de la base de données nationale (annuaire VBG) (10p/j) <p>Phase de restitution et rapportage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunion de présentation de la base des données à Enabel et l'ONPS-VBG (2p/j) - Elaboration document de capitalisation (1op/j) - Rapportage de la mission qui intègre les recommandations et transmission des livrables et factures (5p/j) 	7 86 17
2	<p>Total Lot 2 : Amélioration de la mobilisation des ressources internes de la commune de Mamou à travers la digitalisation du recensement et du recouvrement des taxes de stationnement des taxis-motos et de location des stands dans 3 marchés</p> <p>Phase préparation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunion de cadrage (2p/j) - Echanger avec la Commune sur la composition et les modalités de fonctionnement du cadre de concertation communal sur la fiscalité à mettre en place (1p/j) - Révision de la méthodologie et des outils de collecte de donnée (5p/j) <p>Phase de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Visites de terrain/identification et recensement des occupants des stands des 3 marchés et des taxis motos de la Commune urbaine de Mamou (9op/j) - Mise en place des 2 bases de données : Module marchés et Module taxis motos (pour le suivi de la perception des redevances communales) (30p/j) - Formation des administrateurs et utilisateurs sur les outils numériques (6op/j) 	8 180

	<p>Phase de restitution et rapportage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunion de présentation de la base de données et de l'outil digital de suivi à Enabel et la Commune urbaine de Mamou (2p/j) - Elaboration document de capitalisation (1op/j) - Rapportage de la mission qui intègre les recommandations et transmission des livrables et factures (5p/j) 	17
	<p>Total Lot 3 : Valorisation Durable des Déchets Agricoles : Installation de Biogesteurs à Koliadi, Bonko et Soumbalako</p> <p>Phase préparation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunion de cadrage (2p/j) - Révision de la méthodologie et des outils de collecte de donnée (5p/j) 	270
3	<p>Phase de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Installation des biodigesteurs et formation des utilisateurs (3op/j) - Renforcement des capacités/formation des agriculteurs membres des trois (3) organisations pour une meilleure utilisation des bio solutions (bio intrants et autres sous-produits) (56p/J) - Sensibilisation sur l'utilisation du biogaz combustible pour la cuisine (7op/J) - Elaboration et appui à la mise en œuvre du plan d'accompagnement des 3 OP pour la commercialisation des bio intrants (intégrant les Plans d'affaires de commercialisation du biofertilisant et biogaz) (9op/j) 	246
	<p>Phase de restitution et rapportage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation du rapport de résultats à Enabel et aux 3 organisations (2p/j) - Elaboration document de capitalisation (1op/j) - Rapportage de la mission qui intègre les recommandations et transmission des livrables et factures (5p/j) 	17
4	<p>Total Lot 4 : Mise en place d'un Centre d'Insertion et d'Apprentissage des Personnes en situation de Handicap (CIPAH) « Centre handicubateur »</p> <p>Phase préparation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunion de cadrage (2p/j) - Révision de la méthodologie (5p/j) 	105

	<p>Phase de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de l'incubateur « Centre handicubateur » - aménagement et équipement (76p/j) - Élaboration d'un de viabilité de l'incubateur (5p/j) 	81
	<p>Phase de restitution et rapportage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation du rapport de résultats à Enabel et l'ONG Handicap Vie (2p/j) - Elaboration document de capitalisation (10p/j) - Rapportage de la mission qui intègre les recommandations et transmission des livrables et factures (5p/j) 	17
	<p>Total Lot 5 : Accompagnement des bénéficiaires du Centre d'Insertion et d'Apprentissage des Personnes en situation de Handicap (CIPAH) « Centre handicubateur »</p>	114
4	<p>Phase préparation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunion de cadrage (2p/j) - Révision de la méthodologie (5p/j) <p>Phase de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des parcours de formation (60p/j) - Accompagnement post formation des bénéficiaires dans les corps de métiers (appui pour des orientations sur des métiers ; coaching sur le terrain) (30p/j) 	7 90
	<p>Phase de restitution et rapportage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation du rapport de résultats à Enabel et l'ONG Handicap Vie (2p/j) - Elaboration document de capitalisation (10p/j) - Rapportage de la mission qui intègre les recommandations et transmission des livrables et factures (5p/j) 	17

Planning de mise en œuvre par lot :

Lot 1 : Mise en place de l'Annuaire pour les données statistiques des VBG, en faveur de l'Observatoire National de Protection Sociale et de Violences Basées sur le Genre (ONPS-VBG)

Activités	2025									2026												2027						
	Q2			Q3			Q4			Q1			Q2			Q3			Q4			Q1			Q2			
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	
Réunion de cadrage : pour présenter la méthodologie d'intervention																												
Révision de la méthodologie et test des questionnaires et outils de collecte de données																												
Identification de toutes les structures potentielles capables de fournir des données sur la protection sociale et les violences basées sur le genre (VBG)																												
Organisation des visites de terrain/entretiens et collecte de données VBG à dans toutes les régions de la Guinée																												
Analyse et interprétation des données qui permettront de les classer par acteur, territoire																												
Elaboration de l'annuaire VBG																												
Elaboration et présentation du document de capitalisation																												
Réunion de présentation de l'annuaire VBG à Enabel et l'ONPS-VBG																												
Rapportage de la mission qui intègre les recommandations et transmission des livrables et factures																												

Lot 2 : Améliorer la capacité de mobilisation des ressources internes de la commune de Mamou à travers la digitalisation du recensement et du recouvrement des taxes de stationnement des taxis-motos et de location des stands dans 3 marchés

Activités	2025									2026									2027								
	Q2			Q3			Q4			Q1			Q2			Q3			Q4			Q1			Q2		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27
Réunion de cadrage : pour présenter la méthodologie d'intervention																											
Echanger avec la Commune sur la composition et les modalités de fonctionnement du cadre de concertation communal sur la fiscalité à mettre en place																											
Révision de la méthodologie et test des outils de recensement																											
Visites de terrain/identification et recensement des occupants des stands des 3 marchés et des taxis motos de la Commune urbaine de Mamou																											
Mise en place des bases de données (suivi de la perception des redevances communales) et déploiement de la solution logicielle sur un serveur d'hébergement cloud appartenant à la commune et paramétrage de l'application et la saisie des données de bases																											
Réunion de présentation de la base de données et de l'outil digital de suivi à																											

Lot 3 : Valorisation Durable des Déchets Agricoles : Installation de Biogesteurs à Koliadi, Bonko et Soumbalako

Lot 4 : Mise en place d'un Centre d'Insertion et d'Apprentissage des Personnes en situation de Handicap (CIPAH) « Centre handicubateur »

Activités	2025									2026									2027								
	Q2			Q3			Q4			Q1			Q2			Q3			Q4			Q1			Q2		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27
Réunion de cadrage : pour présenter la méthodologie d'intervention ; le plan de formation des bénéficiaires																											
Mise en place de l'incubateur « Centre handicubateur » - aménagement et équipement																											
Élaboration d'un plan de viabilité de l'incubateur																											
Présentation du rapport de résultats à Enabel et l'ONG Handicap Vie																											
Elaboration et présentation du document de capitalisation																											
Rapportage de la mission qui intègre les recommandations et transmission des livrables et factures																											

Lot 5 : Accompagnement des bénéficiaires du Centre d'Insertion et d'Apprentissage des Personnes en situation de Handicap (CIPAH) « Centre handicubateur »

Activités	2025									2026									2027								
	Q2			Q3			Q4			Q1			Q2			Q3			Q4			Q1			Q2		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27
Réunion de cadrage : pour présenter la méthodologie d'intervention ; le plan de formation des bénéficiaires																											

Révision de la méthodologie																								
Mise en œuvre des parcours de formation																								
Accompagnement des bénéficiaires dans les corps de métiers (appui pour des orientations sur des métiers ; coaching sur le terrain)																								
Présentation du rapport de résultats à Enabel et l'ONG Handicap Vie																								
Elaboration et présentation du document de capitalisation																								
Rapportage de la mission qui intègre les recommandations et transmission des livrables et factures																								

5.6 Profil de l'expertise à mobiliser

L'expertise à mobiliser peut-être un cabinet/bureau d'étude, une ONG, une équipe de consultant.e.s disposant des expertises requises pour chaque lot.

Lot 1 :

Expert.e 1 : Statisticien/Démographe, responsable des livrables

- Au moins diplôme de niveau Master (Bac+5) en statistique, démographie, économie appliquée ou tout autre domaine pertinent équivalent
- Expérience d'au moins 5 ans en conception et analyse d'enquêtes statistiques.
- Maîtrise des logiciels d'analyse statistique (Stata, SPSS, R, etc.)
- Au moins 3 expériences avérées dans la production d'annuaires statistiques

Expert.e 2 : Informaticien.ne/Développeur

- Au moins diplôme de niveau Master (Bac+5) en informatique, développement de systèmes d'information ou tout autre domaine pertinent équivalent
- Expérience d'au moins 5 ans en développement de plateformes de collecte et gestion de bases de données
- Maîtrise de KoboCollect et d'autres outils de collecte mobile
- Au moins 3 expériences pratiques dans la sécurisation et la gestion des bases de données
- Bonne maîtrise des langages de programmation et des bases de données SQL/NoSQL

Lot 2 :

Expert.e 1 : Chef.fe de mission et responsable des livrables

- Au moins un Master (Bac +5) en gestion/coordination de projet ou équivalent
- Au moins 8 ans d'expériences en gestion de projet en Afrique de l'Ouest (mobilisation d'acteurs, gestion de projet de bailleurs internationaux, gestion d'équipe pluridisciplinaire)
- Au moins 8 ans d'expérience en accompagnement des collectivités locales guinéennes
- Au moins 3 expériences avérées dans l'accompagnement de la digitalisation des processus de mobilisation des ressources dans une commune guinéenne
- Résident en Guinée pendant toute la durée du projet

Expert.e 2 : Spécialiste en animation territoriale

- Au moins Bac +4 minimum en sciences sociales, développement communautaire ou équivalent
- Au moins 8 ans d'expériences en gestion de projet en Guinée (planification, suivi...)
- Au moins 5 ans d'expériences dans l'accompagnement des collectivités locales guinéennes
- Au moins 5 ans d'expériences en mobilisation des acteurs territoriaux
- Au moins 3 expériences avérées dans la mise en place de cadres de concertation pluri acteurs
- Au moins une expérience avérée dans l'accompagnement de la digitalisation des processus de mobilisation des ressources dans une commune guinéenne
- Résident en Guinée pendant toute la durée du projet

Expert.e 3 : Spécialiste en transformation digitale

- Au moins un Diplôme d'ingénieur en informatique ou supérieur
- Au moins 5 ans d'expériences en transformation digitale
- Au moins une expérience avérée dans la digitalisation des processus de mobilisation des ressources dans une commune guinéenne

- Avoir assisté une collectivité locale dans le déploiement et l'utilisation d'une application digitale de mobilisation et de sécurisation des ressources
- Savoir accompagner la conduite du changement
- Compétences avérées en méthodologies agiles, conception et réalisation d'applications, management opérationnel des équipes
- Résident en Guinée pendant toute la durée du projet

Expert.e 4 : Spécialiste en analyse de données

- Diplômé (Bac +5) en informatique, Géographie/Système d'Information Géographique
- 5 ans d'expériences dans l'élaboration de solution informatique
- Capacité avérée en analyse et qualification de besoin client
- Expérience dans l'analyse et la résolution des problèmes
- Maîtrise de la méthodologie Agile Scrum
- Au moins une expérience avérée dans la digitalisation des processus de mobilisation des ressources dans une commune guinéenne
- Résident en Guinée pendant toute la durée du projet

Expert.e 5 : Technicien.ne informatique

- Au moins un diplôme de Technicien Supérieur (en Informatique)
- Au moins 3 ans d'expérience
- Connaissance des technologies de conception d'application web
- Au moins 3 expériences pratiques dans l'utilisation d'application web et mobile
- Au moins 3 expériences pratiques dans le support technique des utilisateurs terrains
- Au moins 3 expériences pratiques dans la résolution des anomalies techniques terrains

Expert.e 6 : Spécialiste en sensibilisation sur le civisme fiscal

- Au moins un Bac + 3 en Communication, Développement communautaire ou équivalent
- Au moins une expérience de collaboration avec acteurs et de la population de Mamou
- Au moins 3 expériences pratiques dans l'accompagnement de la mobilisation des recettes communales
- Au moins 3 expériences pratiques dans la sensibilisation portant sur le civisme fiscal

Lot 3 :

Expert.e 1 : Chef.fe de mission / Spécialiste en agroécologie et responsable des livrables

- Au moins un BAC+4 en agronomie, agriculture, agroécologie, gestion des exploitations agricoles ou domaines connexes
- Au moins 3 ans d'expérience professionnelle dans l'accompagnement et la formation technique d'entrepreneurs et de coopératives agricoles dans la mise en œuvre de nouvelles techniques ;
- Au moins une expérience de travail dans la zone d'intervention du projet (Conakry, Kindia et Mamou) et avec les acteurs territoriaux

Expert.e 2 : Spécialiste en développement de biotechnologie

- Au moins BAC+3 en biotechnologie, bio-ingénierie, agro-biotechnologie, microbiologie appliquée, ou domaines connexes
- Au moins 5 ans d'expériences pertinentes dans la conception et la mise en place de biotechnologies de valorisation et de production d'enfrais organique (biodigesteurs)

Expert.e 3 : Spécialiste en entrepreneuriat et accès au marché

- Au moins un BAC+5 en économie, gestion, administration des affaires, développement local, ou tout autre domaine pertinent

- Au moins 5 ans d'expérience dans la gestion d'entreprise, l'accompagnement entrepreneurial, ou le conseil en affaires
- Au moins 3 expériences pratiques en termes de déploiement/utilisation du business model, de la gestion financière, du marketing et de la stratégie d'entreprise.

Lot 4 :

Chef de projet / Responsable d'aménagement

- Min BAC + 3 en Aménagement ; Architecture/Design d'espace ; Management de l'innovation ou ; Entreprenariat, Gestion de projet/Ingénierie ; Développement économique locale ou domaine similaire
- Compétences avérées en conception d'espaces collaboratifs (espaces modulables, fablabs...)
- Au moins une expérience des écosystèmes entrepreneuriaux (startups, PME innovantes, structures d'accompagnement)

Lot 5 :

Expert.e en gestion de projets et renforcement de capacités, Chef.fe de mission et responsable des livrables

- Min BAC + 3 en gestion de projet, développement, économie, ingénierie, sciences sociales, ou domaine similaire
- Au moins 3 ans d'expériences sur la gestion de projets, en Entreprenariat
- Au moins une exp. en techniques d'animation
- Maîtrise des outils et méthodologies de gestion de projet : Cycle de projet (identification, planification, exécution, suivi, évaluation) ; Outils comme la matrice de cadre logique, SWOT, etc. ; Notions de budgétisation, planification stratégique, indicateurs de performance
- Utilisation de cas pratiques, jeux de rôle, ateliers participatifs
- Aisance avec les outils de formation : PowerPoint, paperboards, ...

5.7 Offre technique

Une offre technique est soumise pour chaque lot du présent marché et par soumissionnaire. L'offre technique devra intégrer les points ci-dessous. Néanmoins, les différents soumissionnaires sont invités à faire preuve de créativité/d'innovation et de flexibilité dans leur offre méthodologique pour atteindre au mieux et avec plus d'impact, les objectifs et résultats escomptés pour chacun des lots

- **Proposition technique et méthodologique**

Il est attendu du cabinet ou de l'équipe des consultant.e.s, d'expliquer la façon dont ils/elles envisagent l'exécution des activités pour permettre l'atteinte des résultats et des livrables escomptés. Ce chapitre comprendra, entre autres, les sections suivantes (liste non exhaustive) :

- Analyse contextuelle et des enjeux/défis qui démontre une compréhension fine des besoins et des problématiques en lien avec le ou les lots à pourvoir ;
- Approche méthodologique (les phase ou étape de mise en œuvre de l'action, description de la méthodologie d'exécution de l'action qui combine théorie et pratique, approche de collecte de données, mobilisation des acteurs concernés, définition des rôles et responsabilité des acteurs, organisation des équipes sur le terrain, gestion des enquêteurs si applicable, ...) ;

- Présentation des outils adaptés pour la mise en œuvre de l'action (outils de collecte de données, fiches, plateformes numériques, biodigesteurs...) si applicable au lot concerné ;
 - Chronogramme des activités conformément à la durée de chaque lot ;
 - Le cadre logique de l'action (indicateurs pour chaque objectif et résultat de l'action du lot concerné)
 - Dispositif de coordination et suivi-évaluation impliquant Enabel et le demandeur, à mettre en place pour s'assurer de la bonne exécution des activités.
- **CV des experts + Copies de diplômes et des attestations/certificats**

NB :

Le CV de chaque **expert.e proposé** devrait se limiter à 7 pages et un seul CV doit être fourni pour chaque poste identifié dans les termes de référence. Les qualifications et l'expérience de chaque expert.e doivent correspondre aux profils indiqués pour chaque lot dans les termes de références.

Les copies des diplômes et des attestations de bonne fin de prestation et de travail de chacun des experts proposés doivent être jointes à l'offre.

Exigences techniques de la base des données/outil de suivi de la perception des recettes communales de Mamou (lot 2) :

- L'application doit disposer au moins des modules ci-après :
 - Administration technique : gestion des utilisateurs et des privilèges des utilisateurs
 - Configuration : module de gestion dynamique des données de bases ;
 - Marchés : recensement et recouvrement des taxes
 - Taxi-motos : recensement et recouvrement des taxi-motos
 - Sécurisation des montants recouvrés : limite des sessions et sessions d'encaissements
 - Tableau de bord et statistiques : présentation des données de recensements, le potentiel de chaque taxe (pour les marchés, catégorisable par type d'emplacement),
 - Suivi instantanée des encaissements : visibilité de chaque encaissement sur la plateforme.
- L'application doit être multi-utilisateur et en français.
- L'application doit embarquer un API « interface de programmation d'application » d'envoi de sms (enregistrement d'un redevable, enregistrement de paiement) ;
- L'application doit embarquer un API de paiement par orange money ;
- Le prestataire devra fournir un guide utilisateur de l'application.
- Le prestataire s'engage à prouver sa capacité en termes d'accompagnement des communes, de déploiement de solution logicielles, d'en assurer la maintenance curative et évolutive Il sera capable d'en assurer le maintien en condition opérationnelle, sa disponibilité, sa sécurité et du succès de son déploiement sur l'espace d'hébergement ;
- Le prestataire devra apporter une assistance continue à la commune pendant les 6 mois suivant le démarrage du projet.

Spécifications techniques des biodigesteurs (lot 3) :

Paramètre	Valeur
Volume total	21 m ³
Volume du biodigesteur	16 m ³
Volume stockage du biogaz	20 m ³
Dimension du biodigesteur	400 cm (L) * 200 cm (l) * 200 cm (H)
Alimentation quotidienne	<ul style="list-style-type: none"> - Lisier d'élevages porcin : 300 kg de lisier + 100 Litre d'eau par jour - Fumier d'élevage bovin : 400 kg de bouse par jour - Reste de fruits et légumes : 200 kg + 200 Litre - Mélange d'épluchures et fumiers : 100 kg déchets solide + 200 kg de fumier ou lisier
Paramètre de production	Valeur
Production quotidienne de biogaz	25 - 40 Nm ³ biogaz / jour
Disponibilité quotidienne de cuisson	30 – 50 heures
Production quotidienne de digestat	400 Litres / jour
Température optimale de fonctionnement	Ambiante (~25-35 degrés)

5.8 Suivi-évaluation

Pour chaque lot, le soumissionnaire présentera, dans son offre technique, un dispositif de suivi-évaluation détaillé, impliquant le-s bénéficiaire-s et Enabel. Des réunions trimestrielles seront tenues entre le prestataire, le-s bénéficiaire-s et Enabel. Des visites de terrain périodiques seront également organisées par Enabel pour s'assurer de la bonne exécution des activités.

5.9 Eléments supplémentaire inclus dans les prix autres que ceux repris au paragraphe 3.4.4 :

Lot 1 : hébergement pour les missions et frais des enquêteurs, élaboration de l'annuaire final infographié et tout autre frais nécessaire à la mise en œuvre correcte et efficace de l'action

Lot 2 : hébergement pour les missions et frais des enquêteurs, élaboration de la base de données/outil digital de suivi de perception des recettes communales, frais de formation et sensibilisation et tout autre frais nécessaire à la mise en œuvre correcte et efficace de l'action

Lot 3 : hébergement pour les missions, acquisition et installation des biodigesteurs, frais de formation, de sensibilisation, d'accompagnement des OP (commercialisation...) et tout autre frais nécessaire à la mise en œuvre correcte et efficace de l'action.

Lot 4 : hébergement pour les missions (si nécessaire), location du local de l'incubateur social, aménagement et équipement de l'incubateur social (mobilier et informatique) et tout autre frais nécessaire à la mise en œuvre correcte et efficace de l'action.

Lot 5 : hébergement pour les missions et frais des enquêteurs, frais de formation et d'accompagnement post formation et tout autre frais nécessaire à la mise en œuvre correcte et efficace de l'action

5.10 Modalité de paiement (Jalon)

Les paiements se feront en jalons et le règlement est réalisé à chaque jalon sur la base de la validation des livrables pour le nombre de personne/jour prestés correspondant. Cette modalité de paiement s'applique à chaque lot tel que décrit dans le tableau ci-après.

Lot 1: Mise en place de l'Annuaire pour les données statistiques des VBG, en faveur de l'Observatoire National de Protection Sociale et de Violences Basées sur le Genre (ONPS-VBG)			
Jalon	Livrables	P/Jour	Période
1	▪ Livrable 1 : Rapport de démarrage	7	10 jours après la réunion de démarrage
2	▪ Livrable 2 : Cartographie (Identification) de toutes les structures potentielles capables de fournir des données sur la protection sociale et les violences basées sur le genre	10	
3	▪ Livrable 3 : Rapport d'analyse et interprétation des données collectées VBG	66	
4	▪ Livrable 4 : Annuaire VBG	10	
5	▪ Livrable 5 : Document de capitalisation ▪ Livrable 6 : Rapport de mission et l'ensemble des livrables finalisés	17	
Lot 2 : Amélioration de la mobilisation des ressources internes de la commune de Mamou à travers la digitalisation du recensement et du recouvrement des taxes de stationnement des taxis-motos et de location des stands dans 3 marchés			
Jalon	Livrables	P/Jour	Période
1	▪ Livrable 1 : Rapport de démarrage	8	10 jours après la réunion de démarrage

2	▪ Livrable 2 : Cartographie (liste) des occupants des stands des 3 marchés et des taxis motos de la Commune urbaine de Mamou	90	
3	▪ Livrable 3 : Base de données informatique – Module marchés ▪ Livrable 4 : Base de données informatique – Module taxis-motos	30	
4	▪ Livrable 4 : Rapport de formation des administrateurs et utilisateurs sur les outils numériques	60	
5	▪ Livrable 5 : Document de capitalisation ▪ Livrable 6 : Rapport de mission et l'ensemble des livrables finalisés	17	

Lot 3 : Valorisation Durable des Déchets Agricoles : Installation de Biogesteurs à Koliadi, Bonko et Soumbalako

Jalon	Livrables	P/Jour	Période
1	▪ Livrable 1 : Rapport de démarrage	7	10 jours après la réunion de démarrage
2	▪ Livrable 2 : Rapport d'installation des biogesteurs et formation des utilisateurs	30	
3	▪ Livrable 3 : Rapport de formation des agriculteurs membres des trois (3) organisations pour une meilleure utilisation des bio solutions	56	
4	▪ Livrable 4 : Rapport sensibilisation sur l'utilisation du biogaz combustible pour la cuisine	70	
5	Livrable 5 : Plan d'accompagnement des 3 OP pour la commercialisation des bio intrants (intégrant les Plans d'affaires de commercialisation du biofertilisant et biogaz)	90	
6	▪ Livrable 5 : Document de capitalisation ▪ Livrable 6 : Rapport de mission et l'ensemble des livrables finalisés	17	

Lot 4 : Mise en place d'un Centre d'Insertion et d'Apprentissage des Personnes en situation de Handicap (CIPAH) « Centre handicubateur »

Jalon	Livrables	P/Jour	Période
1	▪ Livrable 1 : Rapport de démarrage	7	10 jours après la réunion de démarrage
2	▪ Livrable 2 : Rapport de mise en place de l'incubateur social « Centre handicubateur » ▪ Livrable 3 : Plan de viabilité de l'incubateur	81	
3	▪ Livrable 4 : Document de capitalisation ▪ Livrable 5 : Rapport de mission et l'ensemble des livrables finalisés	17	

Lot 5 : Accompagnement des bénéficiaires du Centre d'Insertion et d'Apprentissage des Personnes en situation de Handicap (CIPAH) « Centre handicubateur »

Jalon	Livrables	P/Jour	Période
--------------	------------------	---------------	----------------

1	▪ Livrable 1 : Rapport de démarrage	7	10 jours après la réunion de démarrage
2	▪ Livrable 2 : Rapport de formation en	60	
3	▪ Livrable 3 : Plan d'accompagnement des bénéficiaires dans les corps de métiers (appui pour des orientations sur des métiers ; coaching sur le terrain)	30	
4	▪ Livrable 4 : Document de capitalisation ▪ Livrable 5 : Rapport de mission et l'ensemble des livrables finalisés	17	

5.11 Critères de sélection

Les critères suivants s'appliquent aux lots tels que spécifié ci-après :

Lot 1 : Mise en place de l'Annuaire pour les données statistiques des VBG, en faveur de l'Observatoire National de Protection Sociale et de Violences Basées sur le Genre (ONPS-VBG)

- Présentation d'un modèle d'annuaire au format décrit dans les livrables ;
- Présentation d'une étude de cas décrivant un annuaire élaboré au format exigé dans les livrables, la zone d'implémentation et l'utilisateur final : mettre la version d'essai sur un support (clé USB) et dans un lien d'accès à transmettre avec l'offre.

Lot 2 : Amélioration de la mobilisation des ressources internes de la commune de Mamou à travers la digitalisation du recensement et du recouvrement des taxes de stationnement des taxis-motos et de location des stands dans 3 marchés

- Présentation des spécifications techniques (fonction et option) de la bases de données en adéquation avec les exigences du présent marché ;
- Présentation d'une étude de cas décrivant la conception, mise en place et fonctionnement d'une base de données répondant aux exigences du marché, la zone d'implémentation et l'utilisateur final de l'outil : mettre la version d'essai sur un support (clé USB) et dans un lien d'accès à transmettre avec l'offre.

Lot 3 : Valorisation Durable des Déchets Agricoles : Installation de Biodigesteurs à Koliadi, Bonko et Soumbalako

- Présentation des spécifications techniques du biodigesteur en adéquation avec les exigences du présent marché ;
- Présentation d'une étude de cas décrivant l'utilisation du biodigesteur répondant aux exigences du marché, la zone d'implémentation et l'utilisateur final du biodigesteur : mettre la version d'essai ou de l'interface sur un support (clé USB) et dans un lien d'accès à transmettre avec l'offre.

Lot 4 : Mise en place d'un Centre d'Insertion et d'Apprentissage des Personnes en situation de Handicap (CIPAH) « Centre handicubateur »

- Présentation d'une étude de cas décrivant l'aménagement et l'équipement d'un centre d'apprentissage/formation/réunion, la zone d'implémentation et l'utilisateur final : à

mettre les images de conception et en 3D sur un support (clé USB) et dans un lien d'accès à transmettre avec l'offre.

Lot 5 : Accompagnement des bénéficiaires du Centre d'Insertion et d'Apprentissage des Personnes en situation de Handicap (CIPAH) « Centre handicubateur »

- Présentation d'un plan de formation et d'accompagnement post formation (business plan par exemple)

NB : ces critères de sélection constituent un critère éliminatoire pour chacun des lots.

6 Formulaires

6.1 Fiche d'identification

6.1.1 Personne physique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:412289af-39do-4646-b070-5fed3760aed>

I. DONNÉES PERSONNELLES			
NOM(S) DE FAMILLE ¹			
PRÉNOM(S)			
DATE DE NAISSANCE			
JJ	MM AAAA		
LIEU DE NAISSANCE (VILLE, VILLAGE)	PAYS DE NAISSANCE		
TYPE DE DOCUMENT D'IDENTITÉ			
CARTE D'IDENTITÉ	PASSEPORT	PERMIS DE CONDUIRE ²	AUTRE ³
PAYS ÉMETTEUR			
NUMÉRO DE DOCUMENT D'IDENTITÉ			
NUMÉRO D'IDENTIFICATION PERSONNEL ⁴			
ADRESSE PRIVÉE			
PERMANENTE			
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE	
RÉGION ⁵	PAYS		
TÉLÉPHONE PRIVÉ			
COURRIEL PRIVÉ			
II. DONNÉES COMMERCIALES		Si OUI, veuillez fournir vos données commerciales et joindre des copies des justificatifs officiels.	
Vous dirigez votre propre entreprise sans personnalité juridique distincte (vous êtes entrepreneur individuel, indépendant, etc.) et en tant que tel, vous fournissez des services à la Commission ou à d'autres institutions, agences et organes de l'UE ?		NOM DE L'ENTREPRISE (le cas échéant) NUMÉRO DE TVA NUMÉRO D'ENREGISTREMENT LIEU DE L'ENREGISTREMENT VILLE PAYS	
OUI	NON		
DATE	SIGNATURE+NOM		

¹ Comme indiqué sur le document officiel.

² Accepté uniquement pour la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark, la Suède, la Finlande, la Norvège, l'Islande, le Canada, les États-Unis et l'Australie.

³ A défaut des autres documents d'identités: titre de séjour ou passeport diplomatique.

⁴ Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

⁵ Indiquer la région, l'état ou la province uniquement pour les pays non membres de l'UE, à l'exclusion des pays de l'AEEE et des pays candidats.

6.1.2 Entité de droit privé/public ayant une forme juridique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:3b918624-1fb2-4708-9199-e591dcfe19b>

NOM OFFICIEL⁶			
NOM COMMERCIAL (si différent)			
ABRÉVIACTION			
FORME JURIDIQUE			
TYPE	A BUT LUCRATIF		
D'ORGANISATION	SANS BUT LUCRATIF	ONG⁷	OUI
NON			
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL⁸			
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE			
(le cas échéant)			
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	VILLE	PAYS	
DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL		JJ	MM
		AAAA	
NUMÉRO DE TVA			
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL			
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE	
PAYS		TÉLÉPHONE	
COURRIEL			
DATE	CACHET		
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ +NOM			

⁶ Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

⁷ ONG = Organisation non gouvernementale, à remplir pour les organisations sans but lucratif.

⁸ Le numéro d'enregistrement au registre national des entreprises. Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

6.1.3 Entité de droit public⁹

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici /

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aid:scds:US:c52ab6a5-6134-4fed-9596-107f7daf6f1b>

NOM OFFICIEL¹⁰			
ABRÉVIATION			
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL¹¹			
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE			
(le cas échéant)			
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	VILLE	PAYS	
DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	JJ	MM	AAAA
NUMÉRO DE TVA			
ADRESSE OFFICIELLE			
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE	
PAYS	TÉLÉPHONE		
COURRIEL			
DATE	CACHET		
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ+NOM			

Date

Signature(s) manuscrite originale et nom de la personne mandatée

⁹ Entité de droit public DOTÉE DE LA PERSONNALITÉ JURIDIQUE: entité de droit public capable de se représenter elle-même et d'agir en son nom propre, c'est-à-dire capable d'ester en justice, d'acquérir et de se défaire des biens, et de conclure des contrats. Ce statut juridique est confirmé par l'acte juridique officiel établissant l'entité (loi, décret, etc.).

¹⁰ Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

¹¹ Numéro d'enregistrement de l'entité au registre national.

6.1.4 Coordonnées bancaires pour les paiements

Nom et prénom du soumissionnaire ou dénomination de la société et forme juridique	
Institution financière : IBAN : Code Swift : Code banque : Code agence : N° de compte : Ouvert au nom de :	

Date :

Signature(s) manuscrite originale et nom de la personne mandatée

N.B. :

- Toutes les informations bancaires doivent être remplies
- Le changement de compte bancaire n'est pas autorisé sauf en cas de situation exceptionnelle dûment justifiée. A noter que les paiements dans le cadre de ce marché se feront à partir d'un compte en euros d'Enabel.

6.2 Sous-traitants

Nom et forme juridique	Adresse / siège social	Objet

Signature(s) manuscrite originale et nom de la personne mandatée

6.3 Formulaire d'offre - Prix

En déposant cette offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter, conformément aux dispositions du **CSC GIN 23009-10017**, le présent marché et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans le CSC et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions.

Les prix unitaires et les prix globaux de chacun des postes de l'inventaire sont établis en respectant la valeur relative de ces postes par rapport au montant total de l'offre. Tous les frais généraux et financiers, ainsi que le bénéfice, sont répartis sur les différents postes proportionnellement à l'importance de ceux-ci.

La taxe sur la valeur ajoutée fait l'objet d'un poste spécial de l'inventaire, pour être ajoutée au montant de l'offre. Le soumissionnaire s'engage à exécuter le marché public conformément aux dispositions du **CSC GIN 23009-10017**, aux prix suivants, exprimés en euros et hors TVA :.....

.....

N°lots	Montant € HTVA
1	
2	
3	
4	
5	

Pourcentage TVA :%.

En cas d'approbation de la présente offre, le cautionnement sera constitué dans les conditions et délais prescrits dans le cahier spécial des charges.

L'information confidentielle et/ou l'information qui se rapporte à des secrets techniques ou commerciaux est clairement indiquée dans l'offre.

Afin de rendre possible une comparaison adéquate des offres, les données ou documents mentionnés au point **6.15**, dûment signés, doivent être joints à l'offre.

Le soumissionnaire déclare sur l'honneur que les informations fournies sont exactes et correctes et qu'elles ont été établies en parfaite connaissance des conséquences de toute fausse déclaration.

Certifié pour vrai et conforme,

Fait à le

Nom et signature :

6.4 Offre financière

Lot 1 :

Jalons	Experts Mobilisés	Quantité personne/jour par expert (indicatif)	Prix unitaire personne/jour (€)	Prix total (€)
1	Honoraire Statisticien/Démographe			
2	Honoraire Informaticien/Développeur			
TOTAL		110		

Lot 2 :

Jalons	Experts Mobilisés	Quantité personne/jour par expert (indicatif)	Prix unitaire personne/jour (€)	Prix total (€)
1	Honoraire expert.e Chef.fe de mission			
2	Honoraire Expert.e spécialiste en animation territoriale			
3	Honoraire Expert.e spécialiste en transformation digitale			
4	Honoraire Expert.e spécialiste en analyse de données			
5	Honoraire Technicien.ne informatique			
6	Honoraire Expert.e spécialiste en sensibilisation sur le civisme fiscal			
TOTAL		205		

Lot 3 :

Jalons	Experts Mobilisés	Quantité personne/jour par expert (indicatif)	Prix unitaire personne/jour (€)	Prix total (€)
1	Honoraire Spécialiste en agroécologie Chef.fe de mission			
2	Honoraire Expert.e / Spécialiste en développement de biotechnologie			
3	Honoraire Expert.e / Spécialiste en entrepreneuriat et accès au marché			
TOTAL		270		

Lot 4 :

Jalons	Experts Mobilisés	Quantité personne/jour par expert (indicatif)	Prix unitaire personne/jour (€)	Prix total (€)
1	Honoraire Expert.e en Aménagement ; Architecture/Design d'espace ; Management de l'innovation ou ; Entreprenariat, Gestion de projet/Ingénierie ; Développement économique locale			
TOTAL		105		

Lot 5 :

Jalons	Experts Mobilisés	Quantité personne/jour par expert (indicatif)	Prix unitaire personne/jour (€)	Prix total (€)
1	Honoraire Expert.e en gestion de projets et			

	renforcement de capacités, Chef.fe de mission et responsable des livrables			
TOTAL	114			

Pour chacun des lots :

Le prestataire de services est censé avoir inclus dans ses prix tous les frais possibles liés aux services, à l'exception de la TVA. Sont notamment inclus dans ses prix : **Voir le paragraphe 3.4.4 et 5.9 éléments à inclure dans le prix de ce CSC.**

N.B. :

1- Les billets d'avion pour les voyages internationaux autorisés par Enabel seront remboursés sur présentation et acceptation de la facture plus le billet de voyage, ils ne doivent pas être inclus dans le prix homme-jour

2- Les paiements sont conditionnés par les éléments ci-dessous :

- **Livrables validés par le projet**
- **Nombre/Quantité d'hommes/jours réellement presté (à valider en concertation avec le projet)**
- **Les frais d'ateliers d'échanges et de restitution (location de salles, restauration pour les participants, etc.) seront pris en charge par Enabel et ne doivent donc pas être intégrés dans le prix**

Fait à le

Signature manuscrite originale / nom du représentant du soumissionnaire

6.5 Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion suivants :

1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une **décision judiciaire ayant force de chose jugée** pour l'une des infractions suivantes :
 - 1° participation à une **organisation criminelle** ;
 - 2° **corruption**;
 - 3° **fraude**;
 - 4° infractions **terroristes**, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction;
 - 5° **blanchiment** de capitaux ou **financement du terrorisme**;
 - 6° **travail des enfants** et autres formes de traite des êtres humains.
 - 7° occupation de ressortissants de pays tiers en **séjour illégal**.
 - 8° la création de sociétés offshoreL'exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement.
2. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au **paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale** pour un montant de plus de 3.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales ;
3. le soumissionnaire est en **état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire**, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales;
4. le soumissionnaire ou un de ses dirigeants a commis une **faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité**.

Sont entre autres considérées comme telle faute professionnelle grave :

- a. une infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels
juin 2019
- b. une infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019;
- c. une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation locale applicable relative au harcèlement sexuel au travail ;
- d. le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
- e. lorsque Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence.

La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.

5. lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives;
6. des **défaillances importantes ou persistantes** du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une **obligation essentielle** qui lui incombaient dans le cadre d'un

contrat antérieur passé avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable. Sont considérées comme ‘défaillances importantes’ le respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établi par le droit de l’Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail. La présence du soumissionnaire sur la liste d’exclusion Enabel en raison d'une telle défaillance sert d'un tel constat.

7. des mesures restrictives ont été prises vis-à-vis du contractant dans l'objectif de mettre fin aux violations de la paix et sécurité internationales comme le terrorisme, les violations des droits de l'homme, la déstabilisation des États souverains et la prolifération d'armes de destruction massive.

8. Le soumissionnaire ni un de des dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la Belgique à des sanctions financières :

Pour les Nations Unies, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante :
<https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-internationales-nations-unies>

Pour l'Union européenne, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante :
<https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-europe%C3%A9ennes-ue>

<https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions>

https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive_measures-2017-01-17-clean.pdf

Pour la Belgique :

https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/structure_et_services/administrations_generales/tr%C3%A9sorerie/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2

9. Si Enabel exécute un projet pour un autre bailleur de fonds ou donneur, d'autres motifs d'exclusion supplémentaires sont encore possibles.

Le soumissionnaire déclare formellement être en mesure, sur demande et sans délai, de fournir les certificats et autres formes de pièces justificatives visés, sauf si:

a. Enabel a la possibilité d'obtenir directement les documents justificatifs concernés en consultant une base de données nationale dans un État membre qui est accessible gratuitement, à condition que le soumissionnaire ait fourni les informations nécessaires (adresse du site web, autorité ou organisme de délivrance, référence précise des documents) permettant à Enabel de les obtenir, avec l'autorisation d'accès correspondante ;

b. Enabel est déjà en possession des documents concernés.

c. Pour ce marché, le soumissionnaire devra joindre :

- **Extrait du casier judiciaire du gérant de la société**
- **Attestation de régularité des cotisations sociales**
- **Attestation de régularité des cotisations fiscales**

Le soumissionnaire consent formellement à ce que Enabel ait accès aux documents justificatifs étayant les informations fournies dans le présent document.

Date :

Fait à le

Signature manuscrite originale (avec la mention manuscrite lu et approuvé) / nom

6.6 Dossier de sélection – capacité économique

Capacité économique et financière – voir art. 67 de l'A.R. du 18.04.2017	
<p>Le soumissionnaire doit avoir réalisé au cours des trois derniers exercices (2021, 2022 et 2023 ou 2024) un chiffre d'affaires moyen au moins égal à :</p> <p>Lot 1 : 50 000 euros</p> <p>Lot 2 : 80 000 euros</p> <p>Lot 3 : 50 000 euros</p> <p>Lot 4 : 50 000 euros</p> <p>Lot 5 : 50 000 euros</p> <p>Pour plus d'un lot, le soumissionnaire devra justifier la cumule de la capacité des lots concernés</p>	<p>Voir formulaire au paragraphe 6.10</p>
<p>Il joindra à son offre une déclaration relative au chiffre d'affaires total réalisé pendant les trois derniers exercices, à moins que le chiffre d'affaires total soit mentionné dans les comptes annuels approuvés qui peuvent être consultés via le guichet électronique (il s'agit des comptes annuels déposés auprès de la Banque Nationale de Belgique, libellés selon le schéma comptable complet, ou selon le schéma comptable raccourci dans laquelle la mention facultative du chiffre d'affaires total réalisé, a été complétée).</p>	
<p>Le soumissionnaire doit également prouver sa solvabilité financière.</p> <p>Cette capacité financière sera jugée sur base des comptes annuels approuvés des trois dernières années déposées auprès de la Banque Nationale de Belgique. Les soumissionnaires qui ont déposé les comptes annuels approuvés auprès de la Banque Nationale de Belgique, ne sont pas tenus de les joindre à leur offre, étant donné que le pouvoir adjudicateur est à même de les consulter via le guichet électronique de l'autorité fédérale</p> <p>Les soumissionnaires qui n'ont pas déposé les comptes annuels approuvés des trois dernières années comptables auprès de la Banque Nationale de Belgique, sont tenus de les joindre à leur offre. Cette obligation vaut également pour les comptes annuels approuvés récemment et qui n'ont pas encore été déposés auprès de la Banque Nationale de Belgique, parce que le délai légal accordé pour le dépôt de ceux-ci n'est pas encore échu. Pour les entreprises individuelles, il convient de faire rédiger un document reprenant tous les actifs et tous les passifs par un comptable IEC ou un réviseur d'entreprise. Ce document doit être certifié conforme par un comptable IEC agréé ou par le réviseur d'entreprise, selon le cas. Le document doit refléter une situation financière récente (datant de 6 mois au maximum, à compter de la date d'ouverture des offres). Au cas où l'entreprise n'a pas encore publié de compte annuel, un bilan intermédiaire certifié conforme par le comptable IEC ou par le réviseur d'entreprise suffit.</p> <p>Les entreprises étrangères doivent joindre également à leur offre les comptes annuels approuvés des trois dernières années ou un document reprenant tous les actifs et tous les passifs de l'entreprise. Au cas où l'entreprise n'a pas encore publié de compte annuel, un bilan intermédiaire certifié conforme par le comptable ou par le réviseur d'entreprise ou par la personne ou l'organisme qui exerce ce type de fonction dans le pays concerné suffit.</p>	<p>Voir formulaire au paragraphe 6.10</p>
<p>Un soumissionnaire peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre lui-même et ces entités. Les règles suivantes sont alors d'application :</p>	

<ul style="list-style-type: none"> Si un opérateur économique souhaite recourir aux capacités d'autres entités, il apporte au pouvoir adjudicateur la preuve qu'il disposera des moyens nécessaires, notamment en produisant l'engagement de ces entités à cet effet. Le pouvoir adjudicateur vérifiera, si les entités à la capacité desquelles l'opérateur économique entend avoir recours remplissent les critères de sélection et s'il existe des motifs d'exclusion dans leur chef. Dans les mêmes conditions, un groupement de candidats ou de soumissionnaires peut faire valoir les capacités des participants au groupement ou celles d'autres entités. 	
---	--

6.7 Dossier de sélection – aptitude technique

<p>Aptitude technique : voir art. 68 de l'A.R. du 18.04.2017</p> <p>Le soumissionnaire doit disposer ou pouvoir disposer des techniciens ou des organismes techniques suffisants, en particulier les personnes ou les organismes qui sont responsables pour le contrôle de la qualité.</p> <p>Lors de l'évaluation de la compétence technique, seuls les techniciens ou les organismes techniques qui constitueront une plus-value dans le cadre du marché qui fait l'objet du présent cahier spécial des charges, seront pris en compte.</p> <p>Le soumissionnaire joint à son offre un relevé reprenant les techniciens ou les organismes techniques qui appartiennent ou non à l'entreprise, en particulier ceux qui ont responsables pour le contrôle de la qualité.</p>	
<p>Le soumissionnaire doit disposer d'un équipement technique et employer des mesures afin d'assurer la qualité et les moyens d'étude et de recherche de son entreprise.</p> <p>Le soumissionnaire déclare sur l'honneur qu'il dispose d'une équipe compétente pour exécuter le marché</p> <p>Le soumissionnaire joint à son offre une description des mesures qu'il utilisera pour s'assurer de la qualité ainsi qu'une description des moyens d'étude et de recherche.</p>	
<p>Le soumissionnaire doit disposer du personnel suffisamment compétent pour pouvoir exécuter le marché convenablement.</p> <p>Le soumissionnaire joindra à son offre la liste du personnel repris dans les termes de références</p> <p>Le soumissionnaire joint à son offre un relevé reprenant le personnel qui sera mis en œuvre lors de la réalisation du marché. Dans ce document, le soumissionnaire mentionne les diplômes dont ce personnel est titulaire, ainsi que les qualifications professionnelles et l'expérience.</p>	

Le soumissionnaire doit disposer des **références suivantes** :

Le soumissionnaire doit disposer pour chacun des lots et selon sa complexité:

- 1) **au moins deux expériences similaire et de complexité comparables au cours des 5 dernières années (2020 - 2024) éventuellement 2025 inclue d'une valeur chacune de :**

Lot 1 : **30 000 euros**

Lot 2 : **50 000 euros**

Lot 3 : **30 000 euros**

Lot 4 : **40 000 euros**

Lot 5 : **40 000 euros**

Pour plus d'un lot, le soumissionnaire devra justifier le cumule de la capacité technique des lots concernés,

ces expériences doivent être justifiées par des attestations de bonne fin, bon de commande ou un PV de réception complète + une copie du contrat délivrés par l'autorité contractante.

Le soumissionnaire joint à son offre une liste reprenant les services les plus importants qui ont été effectués au cours des Cinq (5) dernières années, avec mention du montant et de la date et les destinataires publics ou privés. Les services sont prouvés par des attestations émises ou contresignées par l'autorité compétente ou, lorsque le destinataire était un acheteur privé par une attestation de l'acheteur ou à défaut par une simple déclaration de l'entrepreneur.

Voir formulaire au paragraphe 6.12

L'indication de la part du marché que l'entrepreneur a éventuellement l'intention de **sous-traiter**.

Voir formulaire au paragraphe 6.2

Il existe encore d'autres critères de sélection afin de vérifier la capacité économique et financière

- L'indication des systèmes de gestion et de suivi de la chaîne d'approvisionnement que l'opérateur économique pourra mettre en œuvre lors de l'exécution du marché ;
- L'indication des mesures de gestion environnementale que l'opérateur économique pourra appliquer lors de l'exécution du marché ;
- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels de l'opérateur économique ou de l'entrepreneur et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
- une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont l'opérateur économique ou l'entrepreneur disposera pour la réalisation du marché;

Un soumissionnaire peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre lui-même et ces entités. Les règles suivantes sont alors d'application :

- Si un opérateur économique souhaite recourir aux capacités d'autres entités, il apporte au pouvoir adjudicateur la preuve qu'il disposera des moyens nécessaires, notamment en produisant l'engagement de ces entités à cet effet.
- Le pouvoir adjudicateur vérifiera, si les entités à la capacité desquelles l'opérateur économique entend avoir recours remplissent les critères de sélection et s'il existe des motifs d'exclusion dans leur chef.
- En ce qui concerne les critères ayant égard aux titres d'études et professionnels, ou à l'expérience professionnelle pertinente, les opérateurs économiques ne peuvent toutefois avoir recours aux capacités d'autres entités que lorsque ces dernières exécuteront véritablement les travaux pour lesquels ces capacités sont requises.
- Le pouvoir adjudicateur peut exiger que certaines tâches essentielles soient effectuées directement par le soumissionnaire lui-même ou, si l'offre est soumise par un groupement d'opérateurs économiques par un participant dudit groupement.

Dans les mêmes conditions, un groupement de candidats ou de soumissionnaires peut faire valoir les capacités des participants au groupement ou celles d'autres entités.

6.8 Grille d'évaluation technique

Lot 1 : Mise en place de l'Annuaire pour les données statistiques des VBG, en faveur de l'Observatoire National de Protection Sociale et de Violences Basées sur le Genre (ONPS-VBG)	
Expertise	Maximum
1. Offre technique/méthodologie	
<ul style="list-style-type: none"> • Analyse contextuelle et des enjeux/défis qui démontre une compréhension fine des besoins et des problématiques en lien avec le ou les lots à pourvoir ; • Approche méthodologique (les phase ou étape de mise en œuvre de l'action, description de la méthodologie d'exécution de l'action qui combine théorie et pratique, approche de collecte de données, mobilisation des acteurs concernés, définition des rôles et responsabilité des acteurs, organisation des équipes sur le terrain, gestion des enquêteurs si applicable, ...); • Présentation des outils adaptés pour la mise en œuvre de l'action (outils de collecte de données, fiches...) si applicable au lot concerné ; • Chronogramme des activités conformément à la durée de chaque lot ; • Le cadre logique de l'action (indicateurs pour chaque objectif et résultat de l'action du lot concerné) <p>Dispositif de coordination et suivi-évaluation impliquant Enabel et le demandeur, à mettre en place pour s'assurer de la bonne exécution des activités.</p>	30
2. Diplôme et Expériences Statisticien/Démographe expert.e chef.fe de mission	
<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme de niveau Master ou Doctorat en statistique, démographie, économie appliquée ou tout autre domaine pertinent. • Expérience d'au moins 5 ans en conception et analyse d'enquêtes statistiques. • Maîtrise des logiciels d'analyse statistique (Stata, SPSS, R, etc.). • Au moins 3 expériences avérées dans la production d'annuaires statistiques. 	40
3. Informaticien/Développeur	
<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme de niveau Master ou Doctorat en informatique, développement de systèmes d'information ou tout autre domaine pertinent. • Expérience d'au moins 5 ans en développement de plateformes de collecte et gestion de bases de données. • Maîtrise de KoboCollect et d'autres outils de collecte mobile. • Expérience dans la sécurisation et la gestion des bases de données. • Bonne maîtrise des langages de programmation et des bases de données SQL/NoSQL. 	30
Note globale	100

Lot 2 : Amélioration de la mobilisation des ressources internes de la commune de Mamou à travers la digitalisation du recensement et du recouvrement des taxes de stationnement des taxis-motos et de location des stands dans 3 marchés	
Expertise	Maximum
1. Offre technique/méthodologie	

Lot 2 : Amélioration de la mobilisation des ressources internes de la commune de Mamou à travers la digitalisation du recensement et du recouvrement des taxes de stationnement des taxis-motos et de location des stands dans 3 marchés

Expertise	Maximum
<ul style="list-style-type: none"> • Analyse contextuelle et des enjeux/défis qui démontre une compréhension fine des besoins et des problématiques en lien avec le ou les lots à pourvoir ; • Approche méthodologique (les phase ou étape de mise en œuvre de l'action, description de la méthodologie d'exécution de l'action qui combine théorie et pratique, approche de collecte de données, mobilisation des acteurs concernés, définition des rôles et responsabilité des acteurs, organisation des équipes sur le terrain, gestion des enquêteurs si applicable, ...) ; • Présentation des outils adaptés pour la mise en œuvre de l'action (outils de collecte de données, fiches...) si applicable au lot concerné ; • Chronogramme des activités conformément à la durée de chaque lot ; • Le cadre logique de l'action (indicateurs pour chaque objectif et résultat de l'action du lot concerné) • Dispositif de coordination et suivi-évaluation impliquant Enabel et le demandeur, à mettre en place pour s'assurer de la bonne exécution des activités. 	30
2. Diplôme et Expériences Expert.e Chef.fe de mission	
<ul style="list-style-type: none"> • Au moins un Master (Bac +5) en gestion/coordination de projet ou équivalent • Au moins 8 ans d'expériences en gestion de projet en Afrique de l'Ouest (mobilisation d'acteurs, gestion de projet de bailleurs internationaux, gestion d'équipe pluridisciplinaire) • Au moins 8 ans d'expérience en accompagnement des collectivités locales guinéennes • Au moins 3 expériences avérées dans l'accompagnement de la digitalisation des processus de mobilisation des ressources dans une commune guinéenne • Résident en Guinée pendant toute la durée du projet 	20
3. Expert.e spécialiste en animation territoriale	
<ul style="list-style-type: none"> • Au moins Bac +4 minimum en sciences sociales, développement communautaire ou équivalent • Au moins 8 ans d'expériences en gestion de projet en Guinée (planification, suivi...) • Au moins 5 ans d'expériences dans l'accompagnement des collectivités locales guinéennes • Au moins 5 ans d'expériences en mobilisation des acteurs territoriaux • Au moins 3 expériences avérées dans la mise en place de cadres de concertation pluri acteurs • Au moins une expérience avérée dans l'accompagnement de la digitalisation des processus de mobilisation des ressources dans une commune guinéenne • Résident en Guinée pendant toute la durée du projet 	10
4. Expert.e spécialiste en transformation digitale	
<ul style="list-style-type: none"> • Au moins un Diplôme d'ingénieur en informatique ou supérieur • Au moins 5 ans d'expériences en transformation digitale • Au moins une expérience avérée dans la digitalisation des processus de mobilisation des ressources dans une commune guinéenne • Avoir assisté une collectivité locale dans le déploiement et l'utilisation d'une application digitale de mobilisation et de sécurisation des ressources • Savoir accompagner la conduite du changement • Compétences avérées en méthodologies agiles, conception et réalisation d'applications, management opérationnel des équipes • Résident en Guinée pendant toute la durée du projet 	10

Lot 2 : Amélioration de la mobilisation des ressources internes de la commune de Mamou à travers la digitalisation du recensement et du recouvrement des taxes de stationnement des taxis-motos et de location des stands dans 3 marchés

Expertise	Maximum
5. Expert.e spécialiste en analyse de données	
<ul style="list-style-type: none"> • Diplômé (Bac +5) en informatique, Géographie/Système d'Information Géographique • 5 ans d'expériences dans l'élaboration de solution informatique • Capacité avérée en analyse et qualification de besoin client • Expérience dans l'analyse et la résolution des problèmes • Maîtrise de la méthodologie Agile Scrum • Au moins une expérience avérée dans la digitalisation des processus de mobilisation des ressources dans une commune guinéenne • Résident en Guinée pendant toute la durée du projet 	10
6. Technicien informatique	
<ul style="list-style-type: none"> • Au moins un diplôme de Technicien Supérieur (en Informatique) • Au moins dans 3 ans d'expérience • Connaissance des technologies de conception d'application web • Au moins 3 expériences pratiques dans l'utilisation d'application web et mobile • Expérience Au moins 3 expériences pratiques dans le support technique des utilisateurs terrains • Au moins 3 expériences pratiques dans la résolution des anomalies techniques terrains 	10
7. Expert.e spécialiste en sensibilisation sur le civisme fiscal	
<ul style="list-style-type: none"> • Au moins un Bac + 3 en Communication, Développement communautaire ou équivalent • Au moins une expérience de collaboration avec acteurs et de la population de Mamou • Au moins 3 expériences pratiques dans l'accompagnement de la mobilisation des recettes communales • Au moins 3 expériences pratiques dans la sensibilisation portant sur le civisme fiscal 	10
Note globale	100

Lot 3 : Valorisation Durable des Déchets Agricoles : Installation de Biogesteurs à Koliadi, Bonko et Soumbalako	
Expertise	Maximum
1. Offre technique/méthodologie	
<ul style="list-style-type: none"> • Analyse contextuelle et des enjeux/défis qui démontre une compréhension fine des besoins et des problématiques en lien avec le ou les lots à pourvoir ; • Approche méthodologique (les phase ou étape de mise en œuvre de l'action, description de la méthodologie d'exécution de l'action qui combine théorie et pratique, approche de collecte de données, mobilisation des acteurs concernés, définition des rôles et responsabilité des acteurs, organisation des équipes sur le terrain, gestion des enquêteurs si applicable, ...); 	30

Lot 3 : Valorisation Durable des Déchets Agricoles : Installation de Biodigesteurs à Koliadi, Bonko et Soumbalako

Expertise	Maximum
<ul style="list-style-type: none"> Présentation des outils adaptés pour la mise en œuvre de l'action (outils de collecte de données, fiches...) si applicable au lot concerné ; Chronogramme des activités conformément à la durée de chaque lot ; Le cadre logique de l'action (indicateurs pour chaque objectif et résultat de l'action du lot concerné) <p>Dispositif de coordination et suivi-évaluation impliquant Enabel et le demandeur, à mettre en place pour s'assurer de la bonne exécution des activités.</p>	
2. Diplôme et Expériences Spécialiste en agroécologie chef.fe de mission	
<ul style="list-style-type: none"> BAC+4 en agronomie, agriculture, agroécologie, gestion des exploitations agricoles ou domaines connexes Au moins 3 ans d'expérience professionnelle dans l'accompagnement et la formation technique d'entrepreneurs et de coopératives agricoles dans la mise en œuvre de nouvelles techniques ; Au moins une expérience de travail dans la zone d'intervention du projet (Conakry, Kindia et Mamou) et des acteurs territoriaux 	30
3. Expert.e / Spécialiste en développement de biotechnologie	
<ul style="list-style-type: none"> BAC+3 en biotechnologie, bio-ingénierie, agro-biotechnologie, microbiologie appliquée, ou domaines connexes Au moins 5 ans d'expériences pertinentes dans la conception et la mise en place de biotechnologies de valorisation et de production d'engrais organique (biodigesteurs) 	20
4. Expert.e / Spécialiste en entrepreneuriat et accès au marché	
<ul style="list-style-type: none"> BAC+5 en économie, gestion, administration des affaires, développement local, ou tout autre domaine pertinent Au moins 5 ans d'expérience dans la gestion d'entreprise, l'accompagnement entrepreneurial, ou le conseil en affaires Au moins 3 expériences pratiques en termes de déploiement/utilisation du business model, de la gestion financière, du marketing et de la stratégie d'entreprise 	20
Note globale	100

Lot 4 : Mise en place d'un Centre d'Insertion et d'Apprentissage des Personnes en situation de Handicap (CIPAH) « Centre handicubateur »

Expertise	Maximum
1. Offre technique/méthodologie	
<ul style="list-style-type: none"> Analyse contextuelle et des enjeux/défis qui démontre une compréhension fine des besoins et des problématiques en lien avec le ou les lots à pourvoir ; Approche méthodologique (les phase ou étape de mise en œuvre de l'action, description de la méthodologie d'exécution de l'action qui combine théorie et pratique, approche de collecte de données, mobilisation des acteurs concernés, définition des rôles et responsabilité des acteurs, organisation des équipes sur le terrain, gestion des enquêteurs si applicable, ...); Présentation des outils adaptés pour la mise en œuvre de l'action (outils de collecte de données, fiches...) si applicable au lot concerné ; 	30

Lot 4 : Mise en place d'un Centre d'Insertion et d'Apprentissage des Personnes en situation de Handicap (CIPAH) « Centre handicubateur »

Expertise	Maximum
2. Chef de projet / Responsable d'aménagement	
<ul style="list-style-type: none"> • Min BAC + 3 en Aménagement ; Architecture/Design d'espace ; Management de l'innovation ou ; Entreprenariat, Gestion de projet/Ingénierie ; Développement économique locale ou domaine similaire • Compétences avérées en conception d'espaces collaboratifs (espaces modulables, fablabs...) • Au moins une expérience des écosystèmes entrepreneuriaux (startups, PME innovantes, structures d'accompagnement) 	70
Note globale	
	100

Lot 5 : Accompagnement des bénéficiaires du Centre d'Insertion et d'Apprentissage des Personnes en situation de Handicap (CIPAH) « Centre handicubateur »

Expertise	Maximum
1. Offre technique/méthodologie	
<ul style="list-style-type: none"> • Analyse contextuelle et des enjeux/défis qui démontre une compréhension fine des besoins et des problématiques en lien avec le ou les lots à pourvoir ; • Approche méthodologique (les phase ou étape de mise en œuvre de l'action, description de la méthodologie d'exécution de l'action qui combine théorie et pratique, approche de collecte de données, mobilisation des acteurs concernés, définition des rôles et responsabilité des acteurs, organisation des équipes sur le terrain, gestion des enquêteurs si applicable, ...); • Présentation des outils adaptés pour la mise en œuvre de l'action (outils de collecte de données, fiches...) si applicable au lot concerné ; • Chronogramme des activités conformément à la durée de chaque lot ; • Le cadre logique de l'action (indicateurs pour chaque objectif et résultat de l'action du lot concerné) • Dispositif de coordination et suivi-évaluation impliquant Enabel et le demandeur, à mettre en place pour s'assurer de la bonne exécution des activités. • 	30
2. Diplôme et Expériences Expert.e en gestion de projets et renforcement de capacités, Chef.fe de mission	
<ul style="list-style-type: none"> • Min BAC + 3 en gestion de projet, développement, économie, ingénierie, sciences sociales, ou domaine similaire • Au moins 3 ans d'expériences formation sur la gestion de projets, en Entreprenariat • Au moins une exp en techniques d'animation • Maîtrise des outils et méthodologies de gestion de projet : Cycle de projet (identification, planification, exécution, suivi, évaluation) ; Outils comme la matrice de cadre logique, SWOT, etc. ; Notions de budgétisation, planification stratégique, indicateurs de performance • Utilisation de cas pratiques, jeux de rôle, ateliers participatifs • Aisance avec les outils de formation : PowerPoint, paperboards, ... 	70
Note globale	
	100

NB : Pour chacun des lots, les offres qui n'ont pas obtenu un score d'au moins 70% (70 points sur 100) pour le critère « offre technique (qualité) » seront rejetées

6.9 Capacité économique et financière

Pour ce marché, le soumissionnaire doit avoir réalisé au cours des trois derniers exercices (2021, 2022 et 2023 ou 2024) un chiffre d'affaires moyen au moins égal à :

Lot 1 : 50 000 euros

Lot 2 : 80 000 euros

Lot 3 : 50 000 euros

Lot 4 : 50 000 euros

Lot 5 : 50 000 euros

Pour plus d'un lot, le soumissionnaire devra justifier la cumule de la capacité des lots concernés

Il joindra à son offre les états financiers des comptes approuvés des trois dernières années (**2021, 2022 et 2023 ou 2024**) par un expert-comptable.

Données financières	2ème année avant le dernier exercice (2021) EURO	1ère année avant le dernier exercice (2022) EURO	Dernier exercice en cours (2023) EURO	Total EURO
Chiffre d'affaires annuel,				
Chiffre d'affaires annuel, lié au domaine du marché présent				
Actifs à court terme				
Passifs à court terme				

Effectif moyen	Année précédente (2019)		Dernier exercice (2020)		Exercice en cours	
	Total général	Total pour les domaines en rapport avec le marché	Total général	Total pour les domaines en rapport avec le marché	Total général	Total pour les domaines en rapport avec le marché
Personnel permanent						
Autre personnel						

Fait à.....le.....

Signature manuscrite originale/nom du représentant du soumissionnaire

6.10 Experts principaux

Pour rappel, le **CV de chaque expert principal** devrait se limiter à 7 pages et un seul CV doit être fourni pour chaque poste identifié dans les termes de référence. Les qualifications et l'expérience de chaque expert doivent correspondre aux profils indiqués dans les termes de références.

Les copies des diplômes et les attestations de travail /services rendus de chacun des experts principaux proposés doivent être jointes à l'offre. Une synthèse sous forme de tableau expliquera en quoi l'expert correspond au profil demandé dans les termes de référence.

Nom de l'expert	Rôle proposé dans la mission	Années d'expérience	Âge	Niveau de formation	Domaine(s) de spécialisation	Expérience générale et spécifique	Niveau de connaissance du français et des langues locales

CURRICULUM VITAE

Rôle proposé dans le projet :

Nom de famille :

Prénoms :

Date de naissance :

Nationalité :

État civil :

Diplômes :

Institution [Date début - Date fin]	Diplôme(s) obtenu(s) :

Connaissances linguistiques : Indiquer vos connaissances sur une échelle de 1 à 5 (1 - niveau excellent ; 5 - niveau rudimentaire)

Langue	Lu	Parlé	Écrit

Affiliation à une organisation professionnelle :

Autres compétences : (par ex. connaissances informatiques, etc.)

Situation présente :

Années d'ancienneté auprès de l'employeur :

Qualifications principales : (pertinentes pour le projet)

Expérience spécifique dans la région :

Pays	Date début - Date fin

15. Expérience professionnelle

De (date) - à (date)	Lieu	Société et personne de référence (nom & coordonnées de contact)	Position	Description

16 Autres informations pertinentes (p. ex., références de publications)

Signature manuscrite

.....

Lieu et date :

6.11 Références du soumissionnaire

Le soumissionnaire doit disposer soit:

au moins deux expériences similaires et de complexité comparables au cours des 5 dernières années (2020 - 2024) éventuellement 2025 inclue d'une valeur chacune de :

Lot 1 : 30 000 euros

Lot 2 : 50 000 euros

Lot 3 : 30 000 euros

Lot 4 : 40 000 euros

Lot 5 : 40 000 euros

Pour plus d'un lot, le soumissionnaire devra justifier le cumul de la capacité technique des lots concernés,

ces expériences doivent être justifiées par des attestations de bonne fin, bon de commande ou un PV de réception complète + une copie du contrat délivrés par l'autorité contractante.

Le soumissionnaire joint à son offre une liste reprenant les services les plus importants qui ont été effectués au cours des cinq (5) dernières années, avec mention du montant et de la date et les destinataires publics ou privés. Les services sont prouvés par des attestations émises ou contresignées par l'autorité compétente ou, lorsque le destinataire était un acheteur privé par une attestation de l'acheteur ou à défaut par une simple déclaration de l'entrepreneur.

Intitulé / description des travaux / lieux (maximum 5)	Montant total en €	Nom du client	Année (< 5 dernières années)

Fait à..... Le.....

Signature manuscrite originale / nom du représentant du soumissionnaire

6.12 Conformité critères de sélection technique

Lot 1 : Mise en place de l'Annuaire pour les données statistiques des VBG, en faveur de l'Observatoire National de Protection Sociale et de Violences Basées sur le Genre (ONPS-VBG)

- Présentation d'un modèle d'annuaire au format décrit dans les livrables ;
- Présentation d'une étude de cas décrivant un annuaire élaboré au format exigé dans les livrables, la zone d'implémentation et l'utilisateur final : mettre la version d'essai sur un support (clé USB) et dans un lien d'accès à transmettre avec l'offre.

Lot 2 : Amélioration de la mobilisation des ressources internes de la commune de Mamou à travers la digitalisation du recensement et du recouvrement des taxes de stationnement des taxis-motos et de location des stands dans 3 marchés

- Présentation des spécifications techniques (fonction et option) de la bases de données en adéquation avec les exigences du présent marché ;
- Présentation d'une étude de cas décrivant la conception, mise en place et fonctionnement d'une base de données répondant aux exigences du marché, la zone d'implémentation et l'utilisateur final de l'outil : mettre la version d'essai sur un support (clé USB) et dans un lien d'accès à transmettre avec l'offre.

Lot 3 : Valorisation Durable des Déchets Agricoles : Installation de Biodigesteurs à Koliadi, Bonko et Soumbalako

- Présentation des spécifications techniques du biodigesteur en adéquation avec les exigences du présent marché ;
- Présentation d'une étude de cas décrivant l'utilisation du biodigesteur répondant aux exigences du marché, la zone d'implémentation et l'utilisateur final du biodigesteur : mettre la version d'essai ou de l'interface sur un support (clé USB) et dans un lien d'accès à transmettre avec l'offre.

Lot 4 : Mise en place d'un Centre d'Insertion et d'Apprentissage des Personnes en situation de Handicap (CIPAH) « Centre handicubateur »

- Présentation d'une étude de cas décrivant l'aménagement et l'équipement d'un centre d'apprentissage/formation/réunion, la zone d'implémentation et l'utilisateur final : à mettre les images de conception et en 3D sur un support (clé USB) et dans un lien d'accès à transmettre avec l'offre.

Lot 5 : Accompagnement des bénéficiaires du Centre d'Insertion et d'Apprentissage des Personnes en situation de Handicap (CIPAH) « Centre handicubateur »

- Présentation d'un plan de formation et d'accompagnement post formation (business plan par exemple)

6.13 Cautionnement (ne doit pas être joint à l'offre – A faire compléter uniquement en cas d'attribution)

(À soumettre sur le papier en-tête de l'institution financière)

À l'attention d'Enabel, Agence belge de développement
Cellules Marchés Publics, Immeuble Koubia, appart 301, Corniche Nord, Camayenne, Conakry,
Guinée « le pouvoir adjudicateur ».

Objet : Cautionnement numéro

Cautionnement pour l'entièreté de l'exécution du contrat GIN23009-10017

Intitulé : Marché de services relatif à la « ***mise en œuvre des actions issues des demandes d'accompagnement des acteurs territoriaux***»

Nous soussignés, <nom et adresse de l'institution financière> déclarons irrévocablement par la présente garantir, comme débiteur principal, et non pas seulement comme caution solidaire, pour le compte de <nom et adresse du contractant > ci-après dénommé « le contractant », le paiement au profit du pouvoir adjudicateur de..... €, représentant le cautionnement mentionné à l'article 15 des conditions particulières du contrat **GIN23009-10017** intitulé : marché de services relatif à la « ***mise en œuvre des actions issues des demandes d'accompagnement des acteurs territoriaux***».

Les paiements sont effectués sur le compte indiqué par le pouvoir adjudicateur, sans contestation ni procédure judiciaire, dès réception de votre première demande écrite (par lettre recommandée avec accusé de réception), déclarant que le contractant n'a pas satisfait à l'exécution pleine et entière de ses obligations contractuelles ou que le contrat a été résilié. Nous ne retarderons pas le paiement et nous ne nous y opposerons pour aucune raison. Nous vous informerons par écrit dès que le paiement aura été effectué.

Nous convenons notamment qu'aucune modification aux termes du Contrat ne peut nous libérer de notre responsabilité au titre de ce cautionnement. Nous renonçons au droit d'être informé de tout changement, addition ou amendement à ce contrat.

Nous prenons note que la libération de la garantie s'effectuera conformément à l'article 4.5 des dispositions contractuelles particulières du cahier spécial des charges. Le cautionnement est libérable à la réception complète des services (comme prévu dans le cahier spécial des charges). Dans tous les cas, le cautionnement est libérable au plus tard à l'expiration des 18 mois après la période de mise en œuvre du contrat.

Toute demande de paiement au titre du cautionnement doit être contresignée par la Représentante Résidente d'Enabel en République de Guinée ou par son représentant désigné et habilité à signer.

La loi applicable au présent cautionnement est celle de la Belgique. Tout litige découlant ou relatif au présent cautionnement sera porté devant les tribunaux de Bruxelles.

Le présent cautionnement entrera en vigueur et prendra effet dès sa signature.

Fait à :..... le :

Nom :Fonction :

Signature :

[Cachet de l'organisme garant] :.....

6.14 Clause GDPR (en cas de prestataire de service qui va traiter des données personnelles) cette clause sera complétée en cas d'attribution

Lien vers le document sur les clauses GDPR : [Clause GDPR.pdf](#)

6.15 Documents à remettre

- Fiche d'identification (**formulaire 6.1**)
- Formulaire de sous-traitance (**formulaire 6.2**)
- Formulaire d'offre-prix (**formulaire 6.3**)
- Offre financière (**formulaire 6.4**)
- Déclaration sur l'honneur relative aux motifs d'exclusion + joindre l'extrait de casier judiciaire du gérant, l'attestation de régularité des cotisations fiscales et sociales (**formulaire 6.5**)
- Déclaration d'intégrité (**formulaire 6.6**)
- Données capacité économique et financière (**formulaire 6.10**)
- Informations sur les experts et CV (**formulaire 6.11**)
- Expériences/références du soumissionnaire (**formulaire 6.12**)
- Offre technique : Proposition technique et méthodologique, démonstration documentée des résultats obtenus au cours de précédentes expériences et profil des experts.

7 Instruction générale pour l'introduction des offres

Le canevas d'introduction des offres est disponible via le lien ci-dessous :

[CSC GIN23009-10017 canevas d'introduction des offres.docx](#)